

N° 137 - AVRIL 1975

LE FAUX
LIBÉRALISME
DU RÉGIME
GISCARD

(Notre Édito)

LE PEUPLE 2^F BRETON

Aujourd'hui être libre c'est être informé

LES TRI YANN

(Interview page 13)

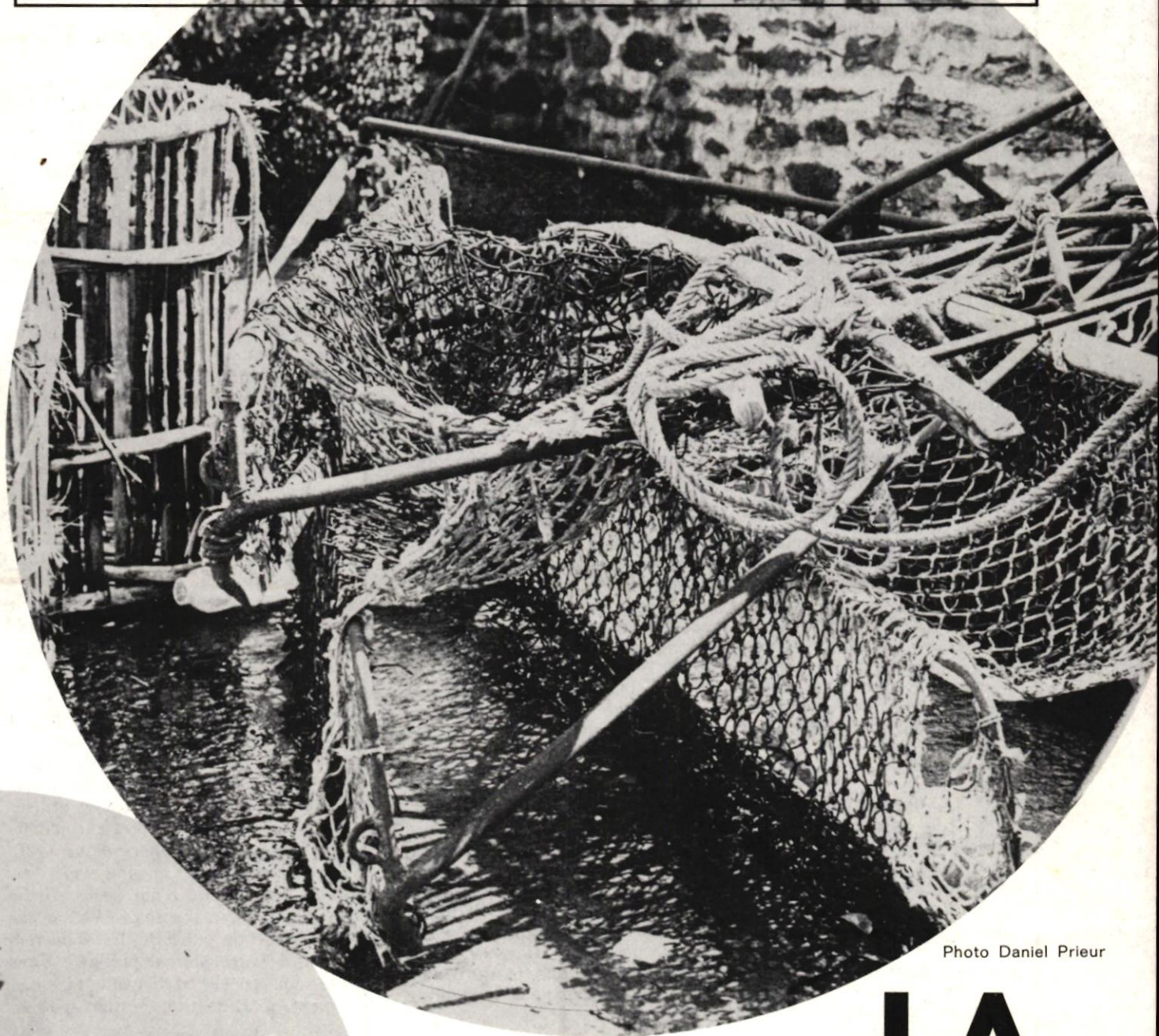


Photo Daniel Prieur



D. R.

LA CRISE DE LA PECHE BRETONNE

LE MASQUE DU RÉGIME

AVEC un sens éprouvé de la publicité, le régime de Giscard d'Estaing s'efforce de paraître, à l'intérieur et à l'étranger, comme un système démocratique, moderne et libéral. En vérité, il n'en est rien et c'est le devoir des forces démocratiques que de dénoncer ce faux libéralisme destiné à cacher la nature oppressive de ce pouvoir.

Une série de mesures ponctuelles - comme l'augmentation de la solde des soldats - ne doit pas faire oublier que Giscard d'Estaing a osé ce que personne ne croyait possible : nommer ministre Bigeard, le tortionnaire saccadé de la bataille d'Alger, l'archétype inquiétant des Pinochet - à - la - française. Bigeard joue les libéraux, fait le pitre à la télé avec des « appelés-z-heureux », manifestement désignés, mais on inflige, 10 jours d'arrêt à deux appelés qui lui proposent publiquement un débat à Brest... A Brest encore, la municipalité de droite, s'alignant sur la Préfecture maritime, refuse une salle pour la réunion d'un comité de soutien à un matelot incarcéré. Dans tout l'hexagone, et particulièrement en Bretagne - où le terrain de Cast vient d'être acheté - s'étend le quadrillage des camps militaires. Tout comme s'étend l'idée pernicieuse de l'existence d'un ennemi intérieur (qui correspond en fait aux forces de gauche, partis et syndicats !) contre lequel l'armée devra lutter... « L'Ecole émancipée » du 10 mars dernier signale qu'au Centre national d'entraînement commando de Mont-Louis, en Catalogne, règne une ambiance raciste, fasciste, d'extrême-droite : par exemple, un sergent-chef - parlant des grenades au phosphore - dit : « C'est efficace ! Si on les avait balancées en 68 sur les étudiants des barricades, ça aurait été vite nettoyé ! »

La police, de son côté, n'est pas en reste. Malgré les avertissements des syndicats de policiers, une gangrène politique et raciste se maintient ou se répand dans plusieurs unités. Le pouvoir lui-même collabore à cette intoxication. Pendant que Giscard jette de la poudre aux yeux avec la visite d'un bidonville marseillais, l'inquiétant Poniatowski ne manque pas une occasion de faire valoir que les délits, la pègre pour l'essentiel, bref tous les maux de la France, viennent des « marginaux », des étrangers que la France accueille si généreusement sur son sol. Le racisme latent de la population française se renforce des campagnes de presse haineuses de « Minute » ou du « Parisien libéré ». Des criminels racistes, comme Sergent, l'ancien patron de l'O.A.S., frégument les allées du pouvoir. Les tueurs de travailleurs maghrébins continuent leur sale besogne impunément puisqu'ils ne sont jamais pris ou condamnés. Il ne fait pas bon être Arabe dans certains commissariats de la France giscardienne !

Le libéralisme est aussi absent de l'information. Là encore de l'esbroufe au premier plan (et un contrôle politique sordide à l'arrière-plan). On monte un débat-alibi sur l'homosexualité à la télé, mais jamais les hommes du pouvoir n'ont été aussi omniprésents sur le petit écran ! A la tête des sociétés qui ont succédé à l'ORTF se trouvent des hommes d'argent, complices des ministères giscardiens. Et les garanties d'une information libre sont quotidiennement bafouées... Dans la presse (« Le Figaro », « L'Express ») des manœuvres financières visent à rendre encore plus docile (si c'était possible !) la grande presse commerciale.

Ainsi tout se tient : du bruit pour la galerie, des actes d'autant plus spectaculaires qu'ils ne coûtent rien, une réclame puissamment orchestrée par la presse, la radio et la télé. Et derrière ce masque de faux libéralisme : l'implacable visage de la droite de toujours, la droite dure, féroce, égoïste. La droite des grandes familles. La droite des intérêts privés. La droite des privilégiés. La droite ennemie des travailleurs. La droite ennemie de la Bretagne. Prenons-garde aux faux-semblants : le devoir des socialistes bretons est d'ouvrir les yeux de notre peuple : son ennemi est au pouvoir, même s'il se cache sous un masque souriant...



SKOL OBER

25 r. des 3 frères Le Goff
St. Brleuc

En Bretagne ou ailleurs, en ville ou à la campagne
Apprenez le breton par correspondance avec
SKOL OBER : plus de 40 ans d'expérience
Joindre 1 enveloppe, timbr. à 1,40 f. pour la réponse

Souscription permanente pour le progrès du « Peuple Breton »

Un lecteur de Châteaulin nous écrit : « Dans le dernier numéro, vous indiquez que nous pouvons demander des numéros invendus pour les distribuer dans notre entourage. J'aimerais savoir si on les reçoit gratuitement ou s'il faut les payer et si on doit vendre ces journaux ou les distribuer gratuitement ». Notre réponse est claire : ces P.B. invendus, nous les *donnons gratuitement* à ceux qui désireraient nous aider à faire connaître *Le Peuple Breton* en distribuant ces numéros autour d'eux, *gratuitement*, bien entendu.

Certains d'entre vous pourraient peut-être nous aider à couvrir une partie des frais d'envoi des journaux en joignant quelques timbres-poste à leur demande, mais il n'y a là aucune obligation.

Un autre moyen peut être aussi utilisé : fournissez-nous les adresses de vos amis qui pourraient être intéressés par le P.B. Nous leur expédierons un spécimen du *Peuple Breton*. Plusieurs lecteurs ont utilisé cette possibilité le mois dernier et nous les remercions.

Ainsi petit à petit (aucun moyen n'est négligeable), le nombre des abonnés du P.B. progresse. Mais cette progression n'est soutenue par aucun des moyens de masse utilisés par les organes de presse commerciaux. Ainsi, en dehors d'une toute petite affichette, nous n'avons encore pas disposé d'une seule affiche publicitaire en dix ans ! Ces moyens modernes de publicité, les donnerez-vous à votre journal préféré ? Vous le pouvez en participant massivement à cette souscription perma-

nente pour le progrès du P.B. Merci à tous d'avance, pour la Bretagne.

11^e liste

L.T., 76 Mont St-Aignan ..	8,00
Le Dréan Yves, Auray	200,00
Mousset Joël, Grandchamp ..	30,00
E.O.	20,00
P.R., St-Brieuc	20,00
C.A. Rennes	20,00
K.R., Pont'n Abad, en sou-	
haitant que l'U.D.B. se jo-	
ignait au front C.A.B., PCB,	
SAV	30,00
Charrier M., Paris	90,00
M.Y., 44 Cordemais	20,00
R.B., 91 Grigny	40,00
C.M., Guingamp	20,00
P.J., 92 Bois Colombes	70,00
Bouchon Jean, Lorient	10,00
D.B., Dinan	10,00
P.P., 59 Tourcoing	5,00
P.G., Châteaubourg	20,00
B.A., Rennes	20,00
Mme B.S., Rennes	20,00
G.D., Montpellier	20,00
Mlle B.H., Paris 6 ^e	70,00
P.Y., Pleubian	20,00
B.J., Laval	10,00
L.R.F., 92 Fontenay aux	
Roses	15,00
M.J.F., 95 Bezons	10,00
Mme R.A., Le Conquet	15,00
D.J.P., Landerneau	20,00
L.R.J.P., 45 Vitry aux Loges	
« Pour le P.B. qui mérite	
beaucoup plus »	30,00
Goasdoue Emile	50,00
F.J., Blain	9,00
I.J., Paris	20,00
S.M., Brest	10,00
M.L., Suède	9,00

Total de la 11^e liste 961,00

Report des listes précédentes 6 805,95

Total 7 766,95

« LE PEUPLE BRETON » mensuel

Boîte Postale 304
29273 BREST CEDEX

ABONNEMENTS

Ordinaire : 20 F

De soutien : à partir de 30 F

Etranger : 30 F

Etranger (par avion) : 45 F

C.C.P. 2 365-76 RENNES



Nous perdons chaque mois un nombre appréciable d'abonnés dont les journaux reviennent à l'expéditeur avec la célèbre mention « N'habite plus à l'adresse indiquée ». Si vous déménagez, pour continuer à recevoir votre P.B., n'oubliez pas de nous signaler votre changement d'adresse. Et n'oubliez pas non plus de joindre 1,20 F en timbres-poste (il y a des frais !). Merci.



l'Union démocratique bretonne

Concarneau

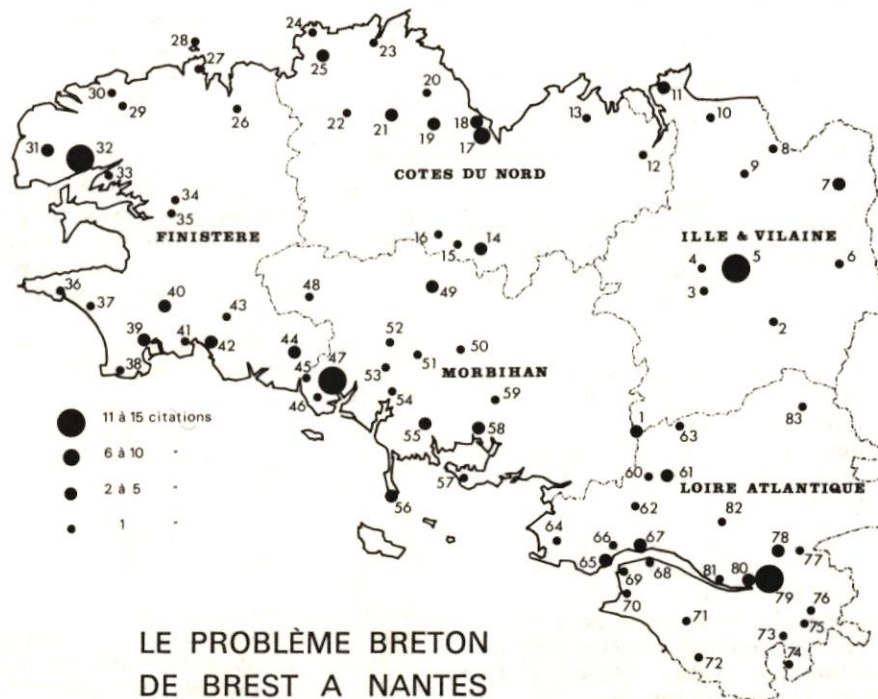
La section de Concarneau a réuni les organisations démocratiques, à l'appel de l'Union du peuple galicien, afin d'intervenir auprès de l'ambassade d'Espagne et du Ministère espagnol de la « jus-

tice » en faveur des syndicalistes Pillado et Queiras.

D'autre part, sur place, le conflit des pêches maritimes a mobilisé notre attention. La section participe à l'action du comité de solidarité avec les travailleurs victimes de la crise, en veillant à ce que l'action de ce comité s'applique à

tous les ouvriers (marins, employés de marée, dockers, ouvriers et ouvrières de la conserve), et en s'efforçant de la faire provenir de tous les travailleurs bretons.

Notre action est suivie par plusieurs sympathisants qui assistent à nos réunions de section et que nous appelons à rejoindre notre parti.



LE PROBLÈME BRETON
DE BREST A NANTES

La carte ci-dessus représente les localités dont notre rubrique « Le problème breton de Brest à Nantes » a traité en un an et demi (depuis le n° 117). Elle fait nettement apparaître le caractère global du problème breton, qui ne saurait en aucun cas être réduit à de simples difficultés locales : tout notre peuple est concerné. Et notre journal est un écho fidèle des préoccupations et des luttes des travailleurs bretons.

Cliché Le Peuple Breton.

Rouen

Après une longue période d'hibernation (exil oblige...), la section s'est réveillée à l'approche du printemps. Cela s'est traduit par la vente à la criée de 80 numéros du « Peuple Breton » lors du spectacle d'Alar Stivell, de la projection de « la folle de Toujane » (une vente au Havre et une à Rouen), du fest-noz du cercle celtique An Avel Vor de Rouen. Une quinzaine de sympathisants ont été contactés.

Vannes

Nous avons tenu au mois de mars une première permanence qui a reçu la visite de plusieurs sympathisants intéressés.

Dans les immeubles collectifs de Vannes, la vente au porte à porte se poursuit, recevant le meilleur accueil, en général. Nous préparons aussi le numéro 6 du « Bonnet rouge », le bulletin de la section de Vannes, qui sera bientôt distribué.

ILLE-ET-VILAINE

1. REDON
2. JANZE
3. CINTRE
4. L'HERMITAGE
5. RENNES
6. VITRE
7. FOUGERES
8. ANTRAIN
9. MARCILLE-RAOUL
10. DOL-DE-BRETAGNE
11. SAINT-MALO

COTES-DU-NORD

12. DINAN
13. SAINT-POTAN
14. LOUDEAC
15. SAINT-CARADEC
16. SAINT-GUEN
17. SAINT-BRIEUC
18. PLERIN
19. CHATELAIUDREN
20. LANTVILLON
21. GUINGAMP
22. LOMANGAT
23. TREGUIER
24. TREGASTEL
25. LANNION

FINISTERE

26. MORLAIX
27. SAINT-POL-DE-LEON
28. ILE-DE-BATZ
29. LESNEVEN
30. SAINT-FREGANT
31. SAINT-RENNAN
32. BREST
33. PLOUGASTEL-DAULAS
34. QUIMERC'H
35. PONT-DE-BOIS
36. AUDIERNE
37. POULDREUZIC
38. LE GUILVINEC
39. COMBRIT
40. QUIMPER
41. FOUESNANT
42. CONCARNEAU
43. ROSPORDEN
44. QUIMPERLE

MORBIHAN

45. GUIDEL
46. PLOEMEUR
47. LORIENT
48. LE FAGUET
49. PONTIVY
50. LOMKINE
51. BAUD
52. QUISTINIC
53. LANGUIDIC
54. LANDAUL
55. AURAY
56. QUIBERON
57. SAINT-GILDAS-DE-RHYS
58. VANNES
59. MONTEBLANC

LOIRE-ATLANTIQUE

60. SAINT-GILDAS-DES-BOIS
61. GUENROUET
62. PONTCHATEAU
63. MASSERAC
64. GUERANDE
65. SAINT-NAZAIRE
66. TRIGNAC
67. DONGES
68. PAINBEUF
69. SAINT-BREVIN
70. SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF
71. SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS
72. MACHECOUL
73. MONBERT
74. VILLEVEIGNE
75. MAISON-SUR-SEVRE
76. MONTEBIS
77. MAUVES-SUR-LOIRE
78. CARQUEFOU
79. NANTES
80. SAINT-HERBLAIN
81. COUERON
82. NOTRE-DAME-DES-LANDES
83. CHATEAUBRIANT

*Nous avons perdu
un camarade*

DANIEL CRESSANT

Un parti comme le nôtre ne vit et ne progresse que grâce à la qualité des liens qui unissent ses militants. La disparition de l'un d'entre eux est amèrement ressentie par l'U.D.B. tout entière. L'épouse de Daniel Cressant, sa famille, ses amis et ses camarades de section savent en cette période douloureuse qu'ils sont assurés de la solidarité fraternelle de tout le parti.

Daniel avait 25 ans, mais il avait déjà derrière lui tout un passé de militant progressiste. Sa profession d'agriculteur, il l'avait choisie avec toute la conviction tranquille dont il était capable. Originaire du Sud-Finistère, installé depuis quelques temps dans les Monts-d'Arrée, Daniel Cressant a consacré beaucoup de ses forces au syndicalisme agricole. Il animait la tendance Paysans-Travailleurs du C.D.J.A. et avait été élu récemment délégué cantonal de la FDSEA du Finistère. S'il avait rejoint l'U.D.B., c'était par obligation de conscience : parce que ses combats quotidiens lui ont paru inséparables de ceux des autres travailleurs bretons. Il se donnait avec générosité et opiniâtreté.

Daniel a cessé de travailler à nos côtés mais son souvenir et les résultats de son action restent acquis et forment avec mille autres choses les fondements de la Bretagne socialiste que nous voulons construire. Kenavo Daniel.

Ceci VOUS concerne !

Journée de bretonnisation

Le dimanche 23 février, s'est tenue à Morlaix une journée de bretonnisation, la seconde depuis le dernier congrès U.D.B. ; la première avait eu lieu à Lorient le 10 novembre 1974. Environ 25 camarades étaient présents, et près de la moitié des sections étaient représentées. Que faut-il retenir de cette journée ? Surtout, les propositions suivantes (adoptées à l'unanimité), à soumettre au Bureau politique : la création de sections bretonnantes partout où cela est possible, le tirage en breton des trois affiches suivantes : Bretagne = Colonie, Assez de trains de chômeurs, Travailleur breton, rejoins l'U.D.B., seul parti breton de gauche ; enfin le tirage de toute nouvelle affiche à la fois en breton et à la fois en français. Cela peut paraître bien timide, mais ce n'est qu'un premier pas. Tout militant breton doit bien être conscient que la langue bretonne et notre Peuple sont indissociables. L'U.D.B. ne prendrait-elle pas un risque politique énorme, en se comportant comme si la langue bretonne avait déjà disparu ?

BULLETIN D'ADHESION

Nom : Prénom :

Adresse :

déclare vouloir adhérer à l'U.D.B.

Signature :

A le 197

Adresser ce bulletin (découpé ou recopié) à : U.D.B. - B.P. 304, 29273 BREST CEDEX

" UNE ÉCOLE BIEN FRANÇAISE "

LA PHILOSOPHIE DE LA RÉFORME HABY



Cliché Le Peuple Breton.

Manifestation de parents d'élèves et de professeurs
Morlaix - Décembre 1974

M. Haby se déclare prêt à toutes les innovations, mais il est un point en tout cas sur lequel il respecte scrupuleusement la politique de tous les gouvernements français. Voici en effet ce qu'il écrit dans son projet de réforme :

" Il importe aussi de veiller à ce que, dans le bouillonnement des nécessaires nouveautés, la conception française de l'éducation ne perde pas son âme "... Son âme, c'est-à-dire une recherche permanente de la rigueur intellectuelle, l'exigence de l'effort individuel, d'une certaine discipline personnelle ; une relative homogénéité sur tout le territoire national... " (p. 1)

N'est-ce pas un aveu de chauvinisme méprisant à l'égard de la culture des autres qui seraient incapables de rigueur intellectuelle et d'effort personnel ? Mais pour M. Haby, l'idéal et le modèle c'est la culture française traditionnelle, c'est-à-dire cette culture bourgeoise que le pouvoir central a toujours voulu imposer de force à tous ceux qu'il considérait comme sous-développés, arriérés et privés de culture. Ces " handicaps socio-culturels ", ploucs ou métèques, Bretons ou immigrés, manuels à la cervelle un peu épaisse, M. Haby veut bien les aider en les plaçant sous sa houlette paternaliste.

Ainsi à l'école maternelle " l'effectif des classes devra être, selon lui, progressivement abaissé afin de ne pas dépasser 35 élèves, voire moins s'il s'agit de cas difficiles (méconnaissance du français par exemple) ". (p. 16). C'est certainement une bonne chose que d'abaisser les effectifs, mais ce qui est inadmissible c'est de présenter la méconnaissance du français comme une tare et un handicap alors que la connaissance et l'enseignement d'une autre langue que le français, devrait être, pour l'enfant, devenu bilingue un enrichissement et un avantage.

Ceci dit, c'est avec étonnement que l'on lit par la suite dans l'horaire prévu pour les collégiés :

" Langue maternelle : 4 heures " (et non français !) Mais pour M. Haby, c'est visiblement la même chose, et, à tous les enfants qui ont eu le malheur d'avoir une mère qui ne leur parlait pas français, l'école " maternelle " va donner une nouvelle mère adoptive, la mère-patrie, la France. Il est probable qu'il s'agit là d'une provocation faite sciemment : dans un but de propagande, M. Haby, pourtant bien informé, feint de croire que tous les citoyens de la République Française ont pour langue maternelle le français, ce qui est manifestement faux. Mais cela lui permet de nier la réalité du problème linguistique et de refuser toute diversité des cultures.

Il a d'ailleurs révélé ses intentions profondes en déclarant ceci : **" Il faut noter, enfin, que l'unification des programmes du premier cycle ouvert désormais à tous les jeunes Français contribuera à leur donner le sentiment d'appartenir à un même peuple. C'est beaucoup, pour être unis, que de posséder la même langue et le même sol, mais seule la participation à une même culture permet le passage de la coexistence à la communauté. "** (Le Monde de l'Éducation - mars 75 - p. 8).

C'est un aveu clair : les Français ne forment pas encore un même peuple, l'assimilation et l'unification de la France sont inachevées, M. Haby s'en charge.

Mais tout le monde ne participera pas à cette même culture de la même façon. Le ministre écrit en effet que " l'activité manuelle donnera un moyen d'expression aux possibilités intellectuelles d'enfants dont la maturation mentale n'a pas encore atteint le stade des opérations formelles... " Ceci serait

admissible si M. Haby n'avait précisé quelques lignes plus haut : **" Beaucoup d'adultes n'apprennent à connaître qu'en agissant. L'intelligence du jeune être est manuelle ; elle le reste pour beaucoup d'adultes leur vie durant. "** (p. 10).

Autrement dit, l'intelligence " manuelle " de ces adultes ressemble à celle des enfants. M. Haby confirme donc la discrimination habituelle entre " manuels " et " intellectuels " et justifie par avance tous les privilèges des seconds. Ceci est de toute évidence la " conception française " de l'éducation qui véhicule en elle-même les notions de sélection, de hiérarchie, d'inégalité. Et tout cela dans quel but officiellement ? Lisons encore :

" Une éducation de base, aux dimensions intellectuelles, culturelles et morales étendues, doit donc être assurée efficacement pour tous les jeunes dans un Etat moderne. "

Mais ce même Etat présente aussi des exigences croissantes pour la formation de ses responsables. Le facteur-clé pour réussir l'adaptation des sociétés aux conditions nouvelles demeure, plus que jamais, l'utilisation des compétences. " (p. 2)

Ainsi donc l'école n'a pas à être au service des jeunes, mais il s'agit au contraire d'utiliser efficacement la jeunesse pour créer un Etat soi-disant moderne, c'est-à-dire bien adapté au monde capitaliste. Ce qui intéresse vraiment M. Haby, c'est la grandeur de la France et seuls ceux qui pourront y contribuer recevront une formation solide. Écoutons-le encore :

" Pour faire face au " choc du futur ", pour réaliser les améliorations économiques, techniques et sociales souhaitables, pour maintenir la place et l'autonomie de la France dans la vaste compétition internationale, nous aurons besoin d'une énorme quantité de talents et de formation efficace des plus capables. " Et un peu plus loin : **" D'où la nécessité, tant pour des raisons de justice sociale, que pour ne laisser en friche aucun talent potentiel, de demander à l'école de compenser les handicaps culturels liés au milieu d'origine. "** (p. 2).

Ces prétendus " handicaps culturels " ne sont en réalité bien souvent que des handicaps économiques : bas salaires, chômage, mauvaises conditions de travail, etc... M. Haby accepte tout cela, semble-t-il, comme une fatalité, tout comme il accepte le sous-développement " régional ".

" Si on est, par exemple, écrit-il, dans une période de crise économique où il y a peu d'emplois pour les jeunes, la durée des études s'allonge. Il y a aussi des disparités plus longues sont celles où il n'y a pas de débouchés. Un équilibre se fait entre les exigences de l'ensei-

gnement et celles de l'économie. Elles se modèlent l'une sur l'autre. " (Le Monde de l'Éducation - mars 75 - p. 8).

M. Haby se contente de constater les différences mais ne propose aucun remède. Dans ces conditions, l'aide prétendument apportée par l'école aux plus défavorisés ne doit pas faire illusion, même si elle permet à une petite minorité d'entre eux de grimper au sommet de la hiérarchie sociale. On voit donc que M. Haby a bien du mal à déguiser sous un vocabulaire nouveau des idées réactionnaires cent fois rabâchées. Ce qu'il veut ce n'est pas l'épanouissement des individus, mais celui de l'Etat qui doit former efficacement son armée de fonctionnaires serviles, et cela pour le plus grand bien des classes privilégiées. Aussi, il est assez piquant de lire dans la conclusion :

" La conception d'un enseignement laïque n'est pas admise partout. Dans de nombreux pays, l'Etat s'attribue le monopole de la formation de la jeunesse et le droit de lui imposer ses dogmes. Mais nous vivons, en France, dans une société libre. " (p. 51).

Mais alors, qu'attend-il donc, cet Etat français, pour reconnaître enfin aux Bretons leurs droits les plus élémentaires ? Car ce n'est pas en nous jetant comme un os une option " langue et culture régionale " à partir de la seconde que M. Haby pourra nous abuser. Si cette langue et cette culture existent, il faut les reconnaître totalement et dans leur dignité, et non les reléguer dans un " korn ar brezhoneg " méprisant et humiliant.

La véritable laïcité, Monsieur Haby, ce serait de reconnaître aux Bretons le droit d'organiser chez eux l'enseignement comme ils l'entendent. En attendant la meilleure école restera pendant longtemps encore celle du militantisme politique et de la lutte aux côtés des travailleurs exploités, et c'est en tout cas la seule qui pourra amener un jour une " vraie " réforme de l'enseignement.

De St Laurent

Nota : sauf autre indication, toutes les citations sont tirées de " Pour une modernisation du système éducatif " par René Haby.

avé l'accent

A l'école normale de garçons de Seine-Maritime, au cours d'un bilan de stage pédagogique, un maître d'application refusait l'autre jour de mettre à un élève la même appréciation que les autres professeurs concernés parce que cet élève avait un fort accent (breton et brestois en l'occurrence), qui pouvait être, paraît-il, très gênant pour la réussite de ses futurs élèves ! Le maître revint quand même sur sa décision après l'intervention vigoureuse d'un des professeurs, d'ailleurs d'origine bretonne. Sans commentaires.

44 : LE DÉSERT S'ÉTEND !

« La Loire-Atlantique va vers un désert économique ».

C'est par ces mots que la C.G.T. s'exprimait dernièrement, dans le pays nantais. En effet, quand on suit attentivement l'actualité sociale, c'est le moins que l'on puisse dire ! Un bref survol, sur simplement la première semaine de mars, montre que :

— Les établissements Chambon, à Nantes (imprimerie sur métaux), ont déposé leur bilan. 90 % du marché de cette entreprise se faisant hors région : elle comptait des clients en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, Belgique, Hollande, Israël... Une centaine de personnes risquent d'être privées d'emploi. Une mauvaise gestion serait à la base de la situation actuelle de l'entreprise.

— A l'usine aéronautique de Bouguenais, il apparaîtrait, selon M. Le Corre, conseiller général de Montoir de Bretagne, un trou de 60 000 heures productives, correspondant à l'emploi de 700 personnes, et ce, à compter du mois d'avril 75. Déjà, l'entreprise de démantèlement de cette usine apparaît : 200 personnes sont envoyées en déplacement dans d'autres usines de la société et les jeunes revenant du service militaire ne sont pas réembauchés.

— A la société SOTRIMEC de Trignac, ex SEMM, une réunion tripartite avec les représentants des ministères concernés, des syndicats CGT et CFDT, des groupes Maury et Trigano, a été annulée. Les

des mensuels ont eu des diminutions de salaire jusqu'à 25 %.

C'est la politique du fait accompli que l'on pratique aux Ets Chambon, à la SOTRIMEC, et à Euro-marché qui, lui, y associe le chantage à l'emploi. Ce chantage sert à masquer les difficultés de gestion, pour solliciter de nouveaux avantages, en pillant les fonds publics (voir « la solution Maury » dans le dernier numéro du Peuple Breton). C'est bien là, le principe de l'usine-pirate, que nous dénonçons, sans relâche.

Fin janvier, il y avait en Loire-Atlantique, 16 350 demandes d'emplois non-satisfaites, et sensiblement autant de chômeurs partiels ; 6 000 bénéficiaires de l'allocation-chômage, 2 220 bénéficiaires de la garantie de ressources (pour les plus de 60 ans).

Voilà la situation actuelle du département, dans cette société dite libérale, mais où la seule loi est celle du profit, de l'argent. Voilà avec quelle désinvolture sont traités les travailleurs par les groupes capitalistes.

Pendant ce temps, les services d'information de la préfecture glorifient l'essor (?) de la « grande métropole de l'ouest », son envol vers le progrès, la prospérité, la richesse. Qu'en est-il ? Au cours des dernières années, la Loire-Atlantique, qui possède le tiers de la population des Pays-de-Loire, n'a bénéficié que du



Les caravanes de Caravelair ...

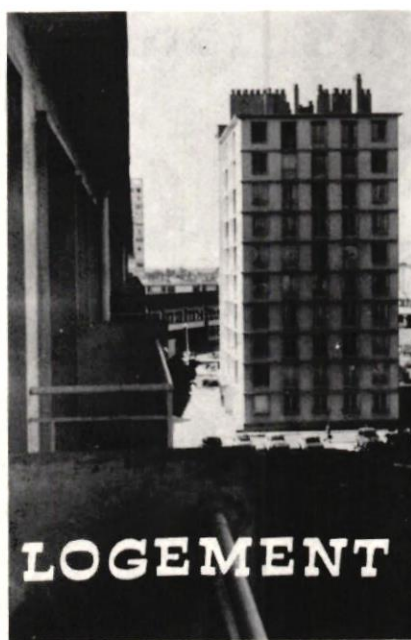
syndicats, qui attendaient cette rencontre depuis janvier, voulaient ainsi des précisions sur le transfert de la SEMM à Tournon, l'utilisation des fonds publics affectés à la SOTRIMEC, et la rallonge de 500 caravanes annoncée par le préfet de région. Mais les pouvoirs publics semblent bien s'orienter vers le pourrissement de la situation, le reclassement du personnel, avec fermeture de la SOTRIMEC.. Bien entendu, la commande de 500 caravanes n'a pas été confirmée, par contre

quart des créations d'emplois, mais de la moitié des chômeurs ! Il y a loin, nous le voyons ici, de la réalité aux discours démagogiques des représentants du pouvoir central de l'état français.

Plus que jamais les travailleurs bretons doivent faire front devant l'offensive du pouvoir à la solde des groupes capitalistes hexagonaux ou internationaux. La barrière administrative et arbitraire qui sépare la Loire-Atlantique des quatre autres départements ne doit pas être un obstacle à la solidarité, à l'unité de tous les travailleurs de Bretagne.

Martial Catherine

**pladenou keltieg
rikou soner**
38, RUE PIERRE-SEMARÉ
QUIMPER



Cliché Le Peuple Breton

LOCATAIRES UNISSEZ-VOUS

CE QUE CRAINT LE POUVOIR

Subissant la loi du profit capitaliste, les travailleurs ont tout naturellement cherché à se grouper et à s'organiser pour défendre leurs intérêts de salariés, au fur et à mesure que leur nombre s'accroissait dans les grands centres de production industrielle. Isolés dans de petites entreprises familiales et artisanales, ils restaient impuissants à améliorer leurs conditions de vie, tandis que dans les grandes usines, au cœur même de l'exploitation capitaliste, ils se donnaient, au prix d'une lutte acharnée contre l'Etat bourgeois et ses commis, des organisations puissantes, les syndicats.

De même, aujourd'hui, les travailleurs entassés dans leurs cités-dortoirs peuvent et doivent s'organiser pour défendre plus efficacement leurs intérêts de locataires. D'ailleurs, les révoltes contre les augmentations de loyer injustifiées, contre les escroqueries que constituent les « charges » gonflées et truquées à qui mieux-mieux, partent aujourd'hui des grands ensembles, à mesure que les locataires prennent conscience d'une force qu'ils vérifient déjà chaque jour sur leur lieu de travail.

La bourgeoisie ne s'y est pas trompée, tel ce feu général Hano-teau, président national de la propriété bâtie (1), qui déclarait, il n'y a pas bien longtemps : « reconnaître les associations de locataires, c'est installer les Soviets dans les immeubles ! » Cette déclaration trahit bien la peur qu'ont les possédants de cette nouvelle arme des travailleurs, constituée par le syndicalisme de l'habitat (2). Ainsi, le pouvoir réactionnaire vient-il de décider l'abandon de la « politique des grands ensembles », mais derrière ce choix dicté par des motifs « d'ordre technique et humain » se dissimulent mal des préoccupations politiques dont la première est d'empêcher un regroupement massif de travailleurs-locataires qui permettait à ceux-ci de devenir des « groupes de pression » aussi dangereux pour le pouvoir que les syndicats ouvriers.

Pierre Eozinou.

Loin de servir la liberté et de contribuer à l'épanouissement de la personne humaine, le Code civil est l'expression juridique de la classe bourgeoise, dont il a pour fin de perpétuer la domination, en parant celle-ci de toutes les vertus « légales ».

« Il faut arracher le masque humaniste dont le Code se déguise. Gardons-nous d'y voir la Bible des droits de l'homme révolutionnaire, de l'égalité, de la liberté ; le Code n'est point égalitaire ; il institue, quoiqu'on en dise, des statuts personnels divers, très inégaux, et tels qu'en pratique il excommunie quiconque se refuse à accepter les principes de la vie bourgeoise... En jouant de l'« ordre public » ou des « bonnes mœurs », il comprime en d'étroites limites la liberté des contractants. » (A.J. Arnaud, préface à « la règle du jeu dans la paix bourgeoise », philosophie du droit).

(1) On trouve à la tête des associations de propriétaires et des grosses sociétés immobilières un nombre étonnamment grand de généraux et autres personnages galonnés. C'est ainsi que, ces dernières années, au bureau de l'association des propriétaires de Vannes, on a vu siéger jusqu'à cinq colonels ! Si avec ça, la propriété n'est pas bien défendue...

(2) Ce sera l'objet de notre prochain article.

NOS LECTEURS (aussi) FONT LE P.B.

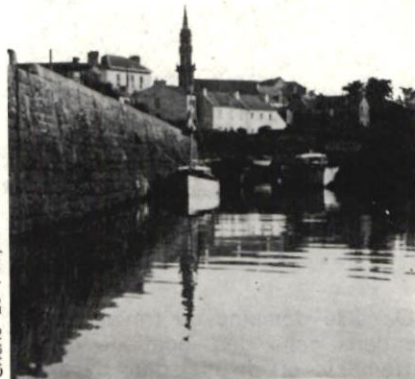
De plus en plus, nos lecteurs participent activement à la vie de ce journal. C'est pour le **Peuple Breton** une satisfaction que nous ne cachons pas : nous pensons que ce journal doit devenir l'organe des Bretons conscients. Nos colonnes s'ouvriront désormais régulièrement aux collaborations **signées** que nos lecteurs nous adresseront. Ce mois-ci, un lecteur de Ouessant attire l'attention de tous sur un problème qui pourrait bien se poser gravement dans quelques mois.

En tant qu'ilien, je me dois de vous faire part d'une menace qui pèse sur nos têtes afin d'essayer d'ébruiter au maximum cette affaire pour éviter la mainmise de capitaux privés sur notre île, si tel est le cas.

Monsieur Branellec, bien connu à Brest, a proposé lors de réunions sur l'île, la création, en accord avec les Ouessantins, d'un centre de thalasso-thérapie qui devrait aider au développement de la commune et serait générateur d'emplois.

N'ayant pas trouvé semblait-il un enthousiasme délirant dans ses divers auditoires, peut-être du fait qu'il est étranger à l'île et aussi sans doute parce que son projet n'est pas tellement clair : il serait question de la construction en premier lieu d'un hôtel de luxe à x étoiles, il cherche actuellement à acheter les terrains qui l'intéresseraient, c'est-à-dire sur une hauteur en un lieu où la construction est très réglementée, pratiquement en bord de mer (vue sur le Fromveur et sur la baie de Lampaul), à la limite de la zone de préemption de la pointe Pors Doun.

Vous me direz que jusque là il n'y a rien de bizarre. En effet, mais ce qui m'étonne, c'est qu'il ait besoin pour ses achats de deux intermédiaires en la personne du maire de l'île et de celle d'un adjoint pour rédiger ses promesses de vente expédiées individuellement aux personnes « intéressées » avec signatures apposées sur la lettre d'accompagnement.



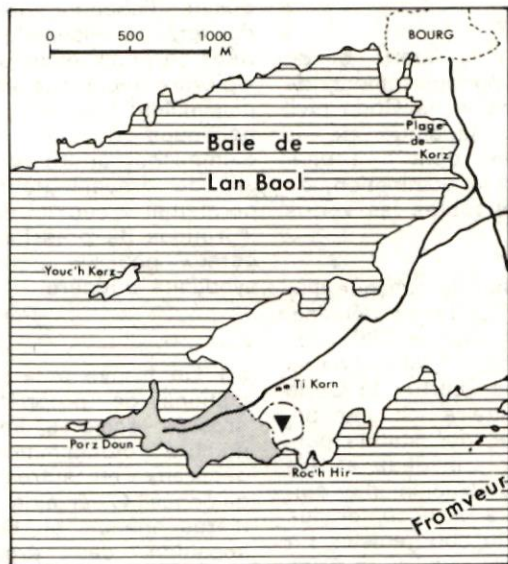
Le bourg de Lampaul

A croire que l'on chercherait, pour des personnes confiantes et non averties, à « officialiser » quelque peu l'acte, du fait même de la personnalité des signataires et donc à influencer les « intéressés ».

Maintenant il se peut très bien que ce soit un esprit tordu qui ait inventé cette interprétation des faits et que les intentions de Monsieur Branellec soient louables. Mais il se peut qu'elles le soient moins et que certains élus se soient laissés abuser.

Ce dont j'ai peur, et si je vous en fais part c'est que sur l'île d'autres personnes le pensent aussi, c'est que ce soit le début de l'implantation du béton qui commence, à l'image de Quiberon (cf. thalasso), ou de Rhuys et dans le cadre d'un emménagement du littoral prévu par les promoteurs immobiliers.

THIRION, Ouessant



Cliché Le Peuple Breton.



Zone de préemption



Localisation envisagée

Une unité bien tardive

Très opportune, cette campagne pour la défense de l'emploi déclenchée par les partis du programme commun, mais qu'est-ce qui l'a provoquée si tardivement ?

En automne, six réunions des partis de gauche (U.D.B., P.S., P.C.) et des syndicats ouvriers n'avaient abouti qu'à constater l'impossibilité d'actions communes d'envergure sur la Bretagne, et nous avions, pour notre part, accentué notre campagne propre (50 réunions publiques sur les cinq départements).

Aujourd'hui, le mouvement descend de Paris et ceux qui, il y a quatre mois ne purent s'entendre sont au-

jourd'hui au coude à coude... dans la recherche des radicaux de gauche !

Voilà qui illustre, pour qui en douterait, le degré de centralisation des partis de la gauche française, et la manière dont les schémas mariens sont appliqués en Bretagne, en dépit d'une situation sociale et politique différente.

L'intérêt des travailleurs bretons aurait dû éviter de tels attermoissements et provoquer, dans ce pays, autre chose que le reflet tardif de la politique française.

Souhaitons que la leçon soit tirée...

J.G.

Petites Annonces

Nous signalons que ces annonces sont gratuites pour tous nos compatriotes à la recherche d'un travail. De même nos adhérents et sympathisants qui nous signaleront des offres d'emploi en Bretagne pourront bénéficier de la gratuité de l'insertion.

DEMANDES D'EMPLOI

— Nous sommes un couple breton exilé. Avons désir de rentrer au pays. Vous pouvez nous aider en nous signalant dans rég. Brest, Quimper, Quimperle bar-crêperie à tenir. Nous pouvons investir nos économies ds petite affaire. Ecrire : Kerautret, 10, Grde rue Ch. De Gaulle. 92600 Asnières.

L'HISTOIRE D'IFFIG

Ce sont deux sympathisants de S.A.V. (mais si, mais si...) qui discutent :

- Tu as lu le dernier numéro de l'Avenir de la Bretagne ?
- Non..., mais si j'avais su que c'était le dernier, je l'aurais lu!...



agence immobilière
jacques guégan

14, Boulevard Lederc - 56100 LORIENT - tel 21 19 21

Lisez les brochures U.D.B.

- 1) L'agriculture bretonne. Positions de l'U.D.B. épuisée
- 2) Bretagne = Colonie, 120 pages, 2^e édit. 4,00 F
- 3) l'U.D.B. et la raffinerie de Brest 2,00 F
- 4) La « Charte internationale de Brest » 3,00 F

Pour les commandes, adresser un chèque (bancaire ou postal) à U.D.B. - B.P. 304 - 29273 Brest-Cédex. Ajouter 1,00 F pour frais d'envoi postal.



Mad'Laines

PINEQUIN STEMM

Mme Y HERRY
18 Rue de la PORTE 29200 BREST
Tel : 45.00.60

LES PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE EN BRETAGNE

L'éventuel pétrole de l'Iroise sera-t-il une chance à portée de la main, et les Bretons sauront-ils, ou pourront-ils la saisir ? La question vaut d'être bien analysée. Nous lui avons consacré un premier article dans le dernier numéro du « Peuple Breton ». Nous présentons ici la suite de notre enquête.

Le printemps doit voir le début des recherches pétrolières en mer d'Iroise. Au large de la Bretagne, là où passe déjà, sans s'arrêter, le plus fort courant de cargos du monde, une nouvelle source de développement est peut-être cachée.

Le numéro de mars du Peuple Breton a expliqué les impératifs complexes d'une telle investigation. Ce mois, nos lecteurs verront ce que cette recherche et cette éventuelle exploitation représentent en matière d'emploi, et ce qui peut arriver, en toute logique pour la Bretagne.

Quand on trouve quelque part du pétrole en quantité suffisante, il faut rapidement remorquer et installer une ou plusieurs plate-formes fixes, à partir desquelles plusieurs dizaines de puits vont être forés. Tout un matériel de production complexe sera installé à leur bord : têtes de puits, séparateurs, réservoirs divers, compresseurs, moteurs en tous genres, sans compter les quartiers d'habitation, tandis que seront mis en place les conduites d'évacuation vers la côte, le tout représentant des mois de travail pour des équipes de spécialistes réalisant des exploits techniques journaliers.

Une plateforme de production métallique, devant être installée par 120 mètres de fond (comme c'est le cas pour le champ des Forties, au large d'Aberdeen) en un point où la « vague du siècle » peut atteindre 30 mètres, constitue presque une tour Eiffel en tubes d'acier soudés, haute de 180 mètres car ses pieds s'enfoncent de 30 mètres dans le sol, l'ensemble pesant 30 000 tonnes ! Le tout, fabriqué et assemblé par tronçons à terre, flotté pendant plusieurs centaines de kilomètres, immergé et installé : c'est un véritable exploit technique.

Une précision importante résume toute la complexité et le gigantisme de la technique offshore : les compagnies pétrolières ne peuvent pas, financièrement, prendre à leur charge l'ensemble des travaux mais les sous-traitent à des compagnies spécialisées, américaines dans leur quasi-totalité, car les Etats-Unis bénéficient d'une avance technologique et financière très supérieure à celle de l'Europe en ce domaine.

A PRIX D'OR...

Les compagnies pétrolières possèdent les concessions, soit en les achetant à prix d'or lors de ventes aux enchères comme aux U.S.A., en Grande-Bretagne, en Norvège... (une concession de quelques dizaines de kilomètres carrés fut enlevée pour 70 millions de dollars en Louisiane, en 1972 ! Et des organismes financiers totalement étrangers au pétrole peuvent également se porter acquéreurs), soit par attributions arbitraires par le gouvernement, comme en France, au bénéfice de compagnies nationalisées ou non. Donc les compagnies, propriétaires des concessions, ou simplement opératrices pour celles appartenant aux groupes financiers, se chargent des études de base, coordonnent les travaux et choisissent en conséquence les

sous-traitants, ces choix étant dictés par des raisons de technicité, de prix, de délais ou toute autre raison : en clair, les opérations offshore susceptibles d'être entreprises dans les eaux bretonnes, pour des compagnies pétrolières françaises, peuvent parfaitement donner lieu à d'énormes travaux, intégralement ou presque confiés à des compagnies de service américaines, opérant à partir de ports anglais !

Car, si quelques entreprises françaises sont capables d'offrir un échantillon limité de ces services spécialisés, il faut constater avec réalisme que les ténors de la profession sont américains. Halliburton, Dowell, Baroid, Otis, Schlumberger, Rockwell, Cameron, Brown and Root, Steward and Stevenson, Hydril, Lufkin... sont synonymes de travaux ou de services bien identifiés par n'importe quel pétrolier, et ces organismes transnationaux dominent suffisamment le marché pour que les compagnies pétrolières ne s'inquiètent que d'obtenir leurs services, sans pouvoir leur imposer d'impératifs du genre d'avoir à travailler avec de la main-d'œuvre locale, de baser leurs activités en Bretagne, ou autres clauses de ce type car la mise en exploitation d'un champ à 200 000 barils par jour, représente une recette quotidienne de 2 400 000 dollars (soit près d'un milliard ancien !) Tout retard représente une perte énorme et il n'est guère concevable d'imposer quoi que ce soit à un « sous-traitant » qui tient ses délais, ou de favoriser une entreprise française qui n'offrirait pas les garanties voulues.

En résumé, les compagnies font des appels de services, et les sous-traitants

répondent en restant absolument maîtres de faire leurs choix pour l'exécution de ces services. Entre autres, pour différentes motivations, ils peuvent parfaitement ne pas créer d'activité en Bretagne, d'autant qu'ils n'y ont actuellement aucun établissement et que le pays se révèle être très sous-équipé en installations portuaires, en moyens de communications et de télécommunications qui sont les éléments essentiels de l'exécution de leurs prestations de services.

DES EMPLOIS, MAIS OU ?

Quelles sont les possibilités d'emplois que peuvent réellement développer dans un pays comme la Bretagne

3^e PARTIE

la mise en œuvre de toutes les prestations de service correspondant à l'exploitation, au développement et à la mise en production de champs pétroliers offshore ? On peut en voir trois catégories, suivant la technicité et la spécialisation requises, mais également suivant la durée de ces travaux, et leur nombre dépend essentiellement de l'importance des découvertes.

D'abord, les emplois qui groupent toutes les activités d'exploration et de forage représentent les métiers pétroliers-types. Ils sont appelés assez vite à être transférés sur d'autres zones, en fonction de la cadence des découvertes et de la rapidité d'exécution des phases de recherche. Ces emplois sont caractérisés par une haute technicité et une spécialisation difficile et longue à acquérir, et de reconversion délicate, mais aussi par des salaires élevés. Cette catégorie d'emplois est largement dominée par les américains qui ont presque toujours été à l'origine de leur création, à tel point que tout postulant à ces professions doit impérativement connaître l'anglais pour pouvoir les exercer, et il faut savoir que ce sont des métiers très particuliers exigeant une mentalité qu'on pourrait dire d'aventurier.

Une seconde catégorie regrouperait les professions pétrolières sédentaires, c'est-à-dire celles qui ont à leur charge de produire le pétrole. Elle est constituée par plusieurs types d'activité, relativement spécialisées, mais plus aisées du point de vue de la formation professionnelle et de la pratique du métier. Ce sont essentiellement les équipes qui arment les plateformes de production, les terminaux pétroliers ou qui entretiennent, réparent ou assurent la sécurité des installations (les personnels des plateformes appartiennent aux compagnies pétrolières, alors que toutes les autres spécialités citées plus haut sont liées aux sociétés de services.)

Une troisième catégorie pourrait regrouper toutes les activités de transport, soit par mer, soit par air, c'est-à-dire les équipages des supply-vessels, remorqueurs, barges, les pilotes d'hélicoptères, les plongeurs et les personnels portuaires. Ces trois catégories d'activités sont nécessairement présentes pour assurer un déroulement normal de la production offshore. Ainsi, en mer du Nord, environ quarante

(suite page 10)

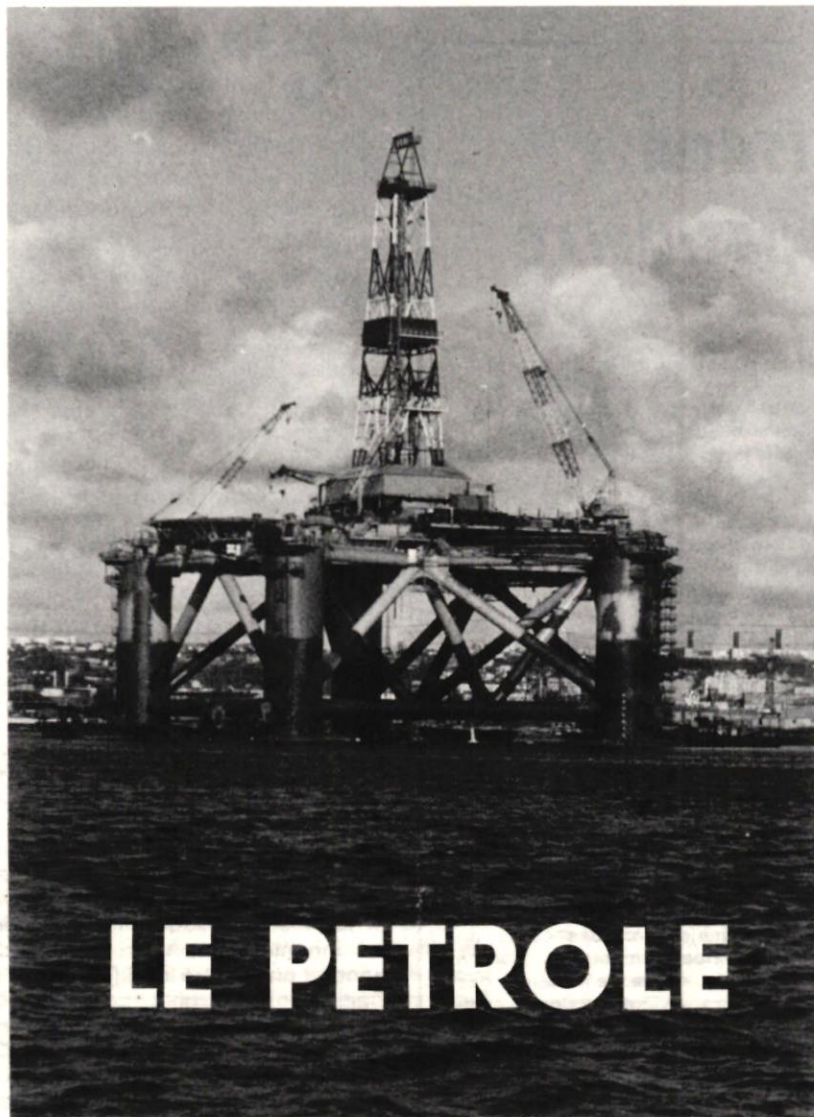
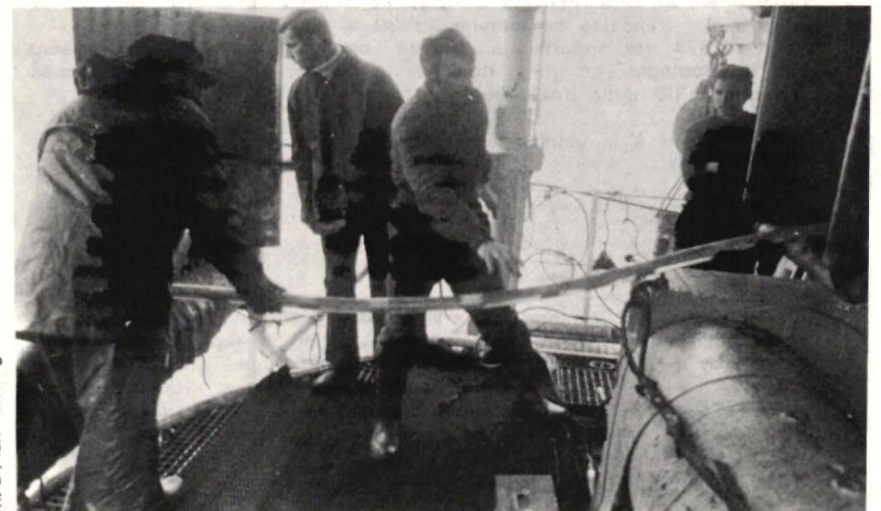


Photo M.P.B./lan Gwennig.



Déroulage du streamer en mer d'Iroise

LA CRISE DE LA PÊCHE

PÊCHE ARTISANALE ET PÊCHE INDUSTRIELLE

Quels sont donc les problèmes qui se posent aux flottilles bretonnes ?

Il faut d'abord faire la distinction entre deux types de pêche :

- la pêche industrielle (Lorient, Concarneau)
- la pêche artisanale (Cornouaille sud)

Le problème industriel est celui de l'effondrement des cours du poisson de consommation de masse, notamment le lieu noir ; les importations importantes à Boulogne de cette espèce, ont provoqué l'engorgement du marché et la mévente : à Lorient, en un seul jour, près de 300 tonnes de lieu noir ont été destinées au « trou ». A cela s'ajoutent les revendications propres aux marins pêcheurs du chalutage hauturier : revendications portant sur les salaires, les congés, le droit syndical, la signature de conventions collectives avec leurs employeurs, les armateurs.

Pour la pêche artisanale, axée surtout sur les espèces « nobles », le problème reste essentiellement celui de l'augmentation formidable des coûts de production (30 % à 40 % de plus que l'an dernier), du prix du carburant (400 % d'augmentation en 2 ans) et parallèlement la restriction des crédits pour le renouvellement de la flotte.

Néanmoins, ces deux secteurs de la pêche bretonne ont des problèmes communs :

— tout d'abord, celui de l'organisation du marché et de la stabilité des prix. Le marin est un producteur qui, ne participe en rien à la commercialisation : il ne peut donc répercuter la majoration des coûts de production sur son produit ; produit soumis aux fluctuations d'un marché obéissant à la loi de l'offre et de la demande, entre les mains des mareyeurs qui parfois sont aussi gros armateurs (Nicot à Concarneau par exemple).

— ensuite, l'augmentation du coût d'exploitation commence à devenir dramatique : les prix sans cesse croissants du nylon, des engins de pêche, du matériel électronique, pèsent de plus en plus.

— Tout cela se répercute évidemment sur le plan social et financier et par là même sur les conditions de vie des marins dans la pêche industrielle ; par exemple, pour une vente de 12 millions d'anciens francs, le matelot concarnois touchera entre 100 et 150.000 A.F. après avoir travaillé 150 heures pendant la marée et passé jusqu'à parfois 72 heures sans dormir ; c'est pourquoi les marins, face à leurs armateurs, ont revendiqué avec force l'amélioration des conditions de vie à la mer, cinq jours de congés payés par mois, la présence d'un représentant syndical à bord.

Pour ce qui est de la pêche artisanale, nous prendrons l'exemple d'un chalutier côtier de Locudy où, pour 3 530 heures de présence en mer, le salaire horaire du matelot était de 6,50 F en 1973, et pour 3 630 heures de travail en 1974, le salaire est passé à 6,37 F. A une augmentation du travail à bord correspond une diminution du pouvoir d'achat : telles sont les conséquences dramatiques pour le matelot, de l'organisation capitaliste de la pêche.

Pourtant, la pêche occupe dans l'économie bretonne une place importante, et mériterait plus d'attentions que ne lui en portent les pouvoirs publics.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la Bretagne est la première région maritime de l'hexagone et ceci, tant au niveau du tonnage débarqué, que pour la valeur en francs. En 1973, par exemple, les sept ports cornouaillais de Douarnenez à Concarneau, totalisaient à eux seuls, 25 % de la pêche française en tonnage et 30 % en valeur.

En 1974, les apports cumulés de Lorient et Concarneau dépassent ceux de Boulogne, ce qui n'était pas le cas en 1973 (140 000 tonnes contre 122 000 pour Boulogne).

Quant à la valeur, les chiffres parlent d'eux-mêmes :

	Tonnage	Valeur
Lorient	78 170 t	233 690 000 F
Concarneau	61 850 t	200 203 000 F
Total	140 020 t	433 893 000 F
Boulogne	122 061 t	249 142 000 F

La pêche en Bretagne, c'est aussi des activités très diverses : en Cornouaille sud, ce sont 26 ateliers d'entretien et réparations navales, 5 fabriques de filets, 6 fabriques de boîtes métalliques dont 4 de + de 100 salariés, 300 employés de criées, 800 dockers, 150 mareyeurs expéditeurs. La flotte de 180 hauturiers de Douarnenez, Concarneau et Lorient, c'est aussi 13 000 emplois dont 5 600 dans le conditionnement. Ces quelques chiffres montrent donc l'importance de premier ordre que présentent les activités maritimes.

Fañch Dorval

C'EST l'aspect marquant au début de la crise (19.2.75) : toute la profession, des marins-pêcheurs aux armateurs, s'est trouvée confrontée à l'effondrement des prix des espèces de masse (lieu noir...). Les uns et les autres avaient intérêt à obtenir une aide conjoncturelle pour la tenue des marchés et une intervention à long terme pour leur organisation rationnelle. Les uns et les autres ont eu à faire face à une augmentation importante des charges d'exploitation. (400 % pour le prix des carburants). Par ailleurs tous subissent le double marasme dû à l'importation communautaire et aux stocks de surgelés. Toute l'interprofession attendait une réponse politique... Elle est venue sous forme de mesures conjoncturelles, qui n'apportent aucune solution à moyen terme : enveloppe de 51 millions de francs et suppression provisoire des importations en provenance des pays tiers à la Communauté. Mais au-delà des revendications communes cette crise a révélé les dimensions sociale, politique et bretonne des problèmes de la pêche.

MARINS CONTRE ARMATEURS, EMPLOYES CONTRE EMPLOYEURS

Les revendications concernant la garantie des prix et la fermeture des frontières pour les pays tiers n'empêchent pas, dès le début du conflit, les marins concarnois de parler salaires et conditions de travail : « 150 à 100 000 anciens francs pour une marée représentant 140 à 150 heures de travail et 72 heures presque sans dormir... vie inhumaine... » Voici ce que dénonce l'un d'entre eux (OF 19.2.75). Ceci confirme bien ce que certains marins nous avaient dit il y a quelques années (voir PB n° 93-95). C'est l'accent mis sur les conditions de travail dans les ports hauturiers de Lorient et de Concarneau qui faisait titrer l'OF du 24.2.75 : « le conflit de la pêche vire de bord ». Là précisément où la grève avait démarré avec le moins de chaleur. En effet, les équipages des chalutiers ont à faire valoir leurs revendications propres : à Lorient, on réclamait la présence d'un délégué du personnel à bord, une prime d'ancienneté en fin d'année et surtout cinq jours de congés payés par mois au lieu de 3 1/2. A Concarneau le cahier des revendications faisait état de quatre points : la retraite à 50 ans, un salaire minimum garanti net de 1 600 Francs, le repos effectif à terre entre deux marées et la prise en charge par l'armement des frais de location des appareils radio-électriques. Ces deux derniers points étaient déjà réclamés aux armateurs concarnois lors du dernier conflit (fin 1971). Un cinquième point fut ajouté : la demande du relèvement d'un point pour la rémunération à bord des chalutiers classiques. A Lorient comme à Concarneau, même son de cloche chez les armateurs qui prétendaient que l'accord de ces revendications mettrait les entreprises d'armement en péril. Cette façon de voir les choses fut contestée par le syndicat C.F.D.T. à Lorient. La situation s'enlisait : les marins maintenaient leurs revendications tandis que les armateurs lorientais déposaient les rôles. A Concarneau, M. Nicot, au nom du syndicat de l'armement, refusait la prise en charge par l'ar-

mement de la location des appareils radio-électriques. C'est comme si on demandait à l'ouvrier d'usine de payer l'électricité consommée par la machine sur laquelle il travaille ! Puis ce fut l'appel classique à la collaboration de classes, mais comme les marins lorientais, les concarnois maintenaient leurs revendications. Et M. Nicot pouvait bien verser une larme sur la belle unanimité du début du conflit, quand « tout le monde était au coude à coude » celui-ci devenait beaucoup plus clair. Début mars, les positions inchangées, les premiers rôles étaient déposés à Concarneau. A Concarneau comme à Lorient, les armateurs ont fait appel à la collaboration de classes, mais ils pratiquent le lock-out. Quant à l'opération parisienne de lieu noir sur la chaussée réalisée par des armateurs lorientais, à l'insu des syndicats, elle attirait cette réflexion des marins lorientais : « nous ne sommes pas les bataillons de choc, les fantassins des armateurs, qu'ils signent d'abord la convention collective... »

A Concarneau, un journaliste d'OF posait la question : « Armateurs et marins sont-ils sur le même bateau ? » Là aussi la réponse est nette : les marins se battent pour une garantie de leur revenu et de meilleures conditions de vie et s'adressent ainsi aux armateurs : « Il n'y a pas d'union sacrée, même si nous nous retrouvons côte à côte pour les revendications nationales, vous restez nos employeurs » (OF 5.3.75).

A Lorient, les marins ont repris la mer après une convention collective jugée satisfaisante (par 221 voix contre 112).

A Concarneau, le blocage des négociations est dû surtout au refus de la prise en charge par les armateurs des appareils radio-électriques de bord et la grève était maintenue le 13 mars par 499 voix contre 89. Ces chiffres sont éloquentes et cette revendication significative : il y a là une remise en cause du système du chalutage à la part, semble-t-il.

BRETONNE

C'EST BIEN UN PROBLEME BRETON

Nous le disions déjà dans le n° 105 du Peuple Breton, en soulignant que pour la région qui va de Douarnenez à Lorient, c'est une question de vie ou de mort. Les marins concarnois en sont conscients. L'un d'entre eux le disait dans la manifestation du 4 mars : on enlève les marins et la ville est morte. Quand on sait qu'UN EMPLOI DE MARIN CREE 7 EMPLOIS A TERRE, on voit que les craintes ont des raisons d'être fondées. Si l'on prend l'exemple de Concarneau, derrière les 900 marins des chalutiers, il faut compter 320 dockers, 380 employés de marée, 70 employés de la Chambre de commerce. C'est aussi l'infrastructure économique d'une ville moyenne bretonne qui s'effondre, risquant d'entraîner par ricochet le départ des autres activités (traitement des sous-produits, boîtes métalliques en particulier). Et dans le Sud-Finistère, 2 000 salariés de la conserve sont aussi concernés dès maintenant par le chômage technique.

Dans le même moment, Marcesche ferme ses portes. La municipalité giscardienne qui s'était vantée de créer des emplois industriels ne peut même pas maintenir les emplois existants. Le cherche-t-elle d'ailleurs ? On peut en douter lorsque les réalisations effectives ou envisagées ne sont que des opérations de prestige destinées à attirer une éventuelle clientèle touristique fortunée. On cherche à devenir l'un des plus beaux fleurons de Stockholm-Sud et tant pis pour les travailleurs. Devant le grave problème qui se pose d'une façon flagrante aujourd'hui, la municipalité s'est montrée exemplaire... de discrétion... Dame ! On ne peut pas contenter tout le monde et son père !

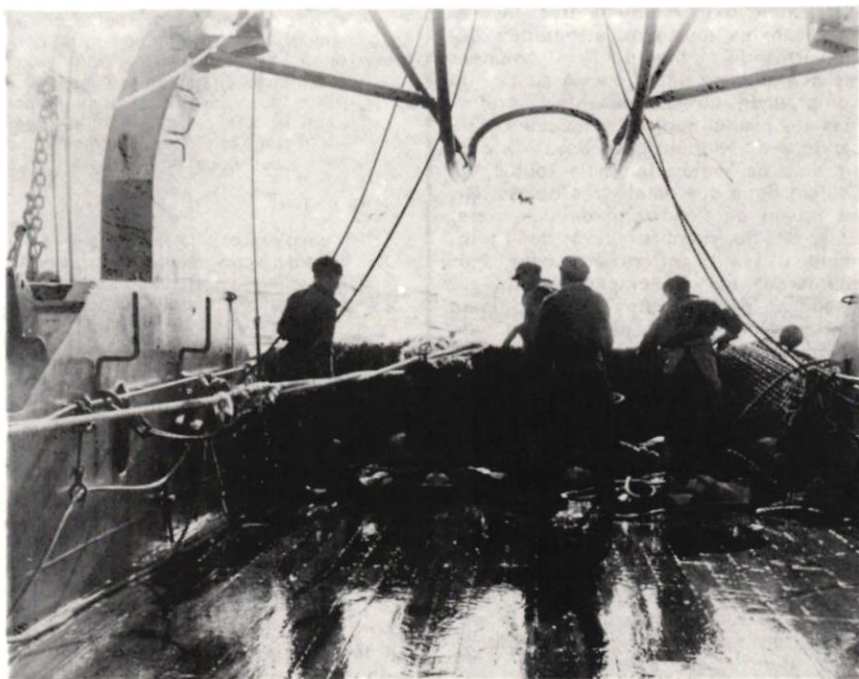
La vérité, c'est que sous une direction bourgeoise, une ville meurt. Un autre fait significatif et fort inquiétant : pourquoi le C.E.T. de Concarneau, 3^e port de pêche de l'hexagone, 2^e port de pêche breton, n'arrive-t-il pas à obtenir la création d'une section de monteurdépanneur Froid et Climatisation ? L'ouverture d'une section est soumise à l'avis de la profession, qui estime que les besoins n'existent pas. Il est pourtant évident qu'ils existent aujourd'hui ; mais demain ? Et puis de sérieuses menaces pèsent sur l'avenir du lycée de Concarneau.

La crise dans la pêche, son prolongement concarnois apparaissent donc particulièrement importants par leur double valeur symbolique.

On peut d'ores et déjà dire que l'intervention n'a rien résolu. Tôt ou tard, les problèmes vont se reposer. La structure d'exploitation capitaliste sur laquelle repose la profession ne peut satisfaire la masse des intéressés, pêcheurs et ouvriers. La nécessité apparaît d'une politique globale des pêches maritimes. Mais certainement pas dans le cadre de l'Europe communautaire, l'Europe capitaliste. Le développement de l'activité pêche en Bretagne nécessite que cette politique soit celle des pêches maritimes bretonnes, conçue dans le cadre de l'Europe socialiste des peuples.

Tous les travailleurs bretons doivent se sentir directement concernés par ce qui se passe à Concarneau. Car on vient de voir à quel point l'économie d'une ville est fragile ; mais cette fragilité de l'économie concarnoise, c'est celle de l'économie bretonne tout entière. Et la preuve vient d'être faite qu'on ne peut pas dire : « on a le temps de voir venir ».

Section de Concarneau.



Cliché Le Peuple Breton.

LES PARTIS ET LES HOMMES POLITIQUES

Guermeur, député de la majorité, soutenant le gouvernement, ne doit tromper personne quand il affirme la nécessité d'une « concertation entre les professionnels et les pouvoirs publics pour résoudre, au fur et à mesure, les problèmes qui se posent. » Une telle attitude rejoint évidemment l'absence d'une politique des pêches voulue par le gouvernement : c'est, de toute façon, celle d'un député qui a voté le budget de misère. Quant à l'utilisation de ce budget, « l'action » de Guermeur s'arrête à l'aumône de l'enveloppe, c'est-à-dire à la satisfaction de la revendication patronale.

Au nom des députés socialistes côtiers, Le Penec, demanda une entrevue au premier ministre, déclarant les mesures prises insuffisantes, dénonçant l'absence d'une véritable politique des pêches maritimes et mit l'accent sur l'urgence des réformes de structure au plan de la production, de la commercialisation et de la distribution des produits de la mer.

A Concarneau, où le conflit se prolonge, la réaction des partis a été longue à venir, en raison de l'ambiguïté du départ. Aujourd'hui, du reste, toutes les ambiguïtés ne sont pas levées. Le 11 mars a été créé un comité de solidarité. Mais celui-ci, tant dans sa composition que dans ses objectifs, reste extrêmement flou. Il s'appelle tantôt comité de solidarité, tantôt de soutien ; on ne sait trop si la solidarité joue en faveur des seuls pêcheurs, ou en faveur de tous les ouvriers (pêcheurs, employés de marée, travailleurs de la conserve...), victimes de l'obstination des armateurs à refuser la légitime revendication de la prise en charge de l'appareillage radio-électrique par l'armement (ce que nous vou-

lons à l'U.D.B.), ou encore, ce que laisserait entendre le slogan retenu « marins, ouvriers, population concarnoise, tous solidaires », dont le confusionnisme, tant au point de vue de la définition géographique que de la définition de classe de la solidarité, est évident. C'est que ce comité n'a pas eu une naissance facile. Remarquons tout d'abord que la C.G.T. n'y figure pas, ce qui est gênant lorsque l'on veut affirmer que la direction de la lutte revient aux organisations syndicales représentatives des travailleurs. Par ailleurs, le P.C.F. accepte de voir au problème une dimension locale et une dimension hexagonale, mais est réticent, c'est le moins qu'on puisse dire, lorsqu'il s'agit d'affirmer que c'est avant tout un problème breton à résoudre dans le cadre des institutions régionales.

De son côté, le P.S., s'il reconnaît la dimension régionale du problème, pense à sa solution par l'intermédiaire de l'établissement public région, tel que nous le connaissons actuellement et que nous avons eu l'occasion de définir comme une région-bidon instituée dans un cadre bourgeois. Aussi ne faut-il pas s'étonner si le P.S. ne cherche pas à poser la question de la solidarité sur une base de classe, mais sur une base locale la plus large possible, incluant des représentants de la bourgeoisie. Pour notre part, nous pensons que l'appel à la solidarité et la popularisation du mouvement doivent s'adresser aux travailleurs bretons et non à la population d'une ville, bourgeois et prolétaires réunis, parce que ce qui se passe à Concarneau, la mort d'un port que l'on entrevoit, la disparition d'une forte masse d'emplois que l'on entrevoit, pourrait préfigurer le sort du peuple breton tout entier.



Cliché Le Peuple Breton.

PETROLE

(Suite de la page 7)

plateformes semi-submersibles sont en opération, ainsi qu'une dizaine de barges, plus de cent supply-vessels et remorqueurs, 15 plateformes de production et une trentaine en projet, soit avec les relèves et les activités associées à terre, un total de 10 000 personnes !

Une autre tranche très importante d'activités génératrices d'emplois plus traditionnels peut être constituée par l'implantation locale des agences représentant les sociétés de services et les fournisseurs qui regroupent les actions de vente, d'entretien, ou d'intervention. Ces activités réclament des cadres administratifs, des ingénieurs et des techniciens spécialistes, des ouvriers très qualifiés pour les ateliers de montage et de réparation ou pour les équipes d'intervention, des employés de bureau, manutentionnaires, magasiniers... Dans la seule ville d'Aberdeen, en Ecosse, 200 agences de ce type se sont installées depuis 1970, chacune employant en moyenne une vingtaine de personnes.

Enfin, la dernière catégorie d'emplois, qui peut excéder toutes les autres en nombre est représentée par les activités de construction et de fabrication d'une partie ou de tous les matériels mis en œuvre à la mer et à terre. En effet, en se référant aux exemples cités de plateformes fixes ou semi-submersibles, ou plus encore, en béton, l'on imagine facilement les légions d'ingénieurs, techniciens, ouvriers spécialisés nécessaires à la construction de ces structures monstrueuses, dont le prix de revient unitaire s'élève à 30 milliards de francs anciens ou plus, mais également les multiples petits ateliers de mécanique, électricité, conditionnement, hydraulique ou autres, nécessaires à la réalisation de tous les appareillages qu'une telle débauche d'activités exige en permanence.

PLUS QUE DES INDICES...

Aujourd'hui, au large de Brest, le doute ne peut plus être permis : les conditions existent pour que les eaux bretonnes deviennent des zones d'activités pétrolières, mais personne ne peut deviner quand aura lieu la première découverte et s'il en sera fait suffisamment pour que l'avenir économique du gisement éventuel soit assuré. Tout ce que l'on peut dire, étant données les habitudes de secrets des compagnies, c'est que la nouvelle tombera par surprise, et que quelques années d'attente ne seraient pas anormales : les recherches durent depuis plusieurs années, et le découragement était profond lorsque Philips découvrit Ekofisk, en Norvège, et, deux années après, les connaissances accumulées par les forages réalisés, même improductifs, permettaient la localisation de plus de dix gisements importants, à la cadence d'un par mois pendant le second semestre 1973 !

Parallèlement, quels sont les dispositions ou travaux préparatoires en cours ou en projet qui laisseraient espérer qu'une partie au moins des activités pétrolières en mer auraient pour point de départ le sol et les ports bretons ?

La réponse est simple et brutale : rien, le vide, le néant.

Pourquoi ? Simplement parce que la nature même des opérations en mer exige des installations à terre et tout un support logistique à peu près inexistant en Bretagne : pour assurer l'intendance de ces travaux en mer, il faut des ports équipés, c'est-à-dire des bassins et des quais pour la flotte hauturière qui assurera l'approvisionnement en produits manufacturés de base et surtout des kilomètres de quais et de terre-pleins capables de stocker et de manutentionner ces produits et de recevoir les ateliers pour que les supply-vessels puissent assurer leur rôle de poids-lourds de l'océan. En même temps, il faut toute une infrastructure capable de coordonner ces opérations : liaisons téléphoniques et télex internationales, liaisons aériennes directes avec les points chauds européens et mondiaux, facilités administratives et commerciales (douane, transitaires, banques...), hébergement des personnels, dont beaucoup sont de langue anglaise.

Essayez donc d'entreprendre ces opérations à Brest, aujourd'hui et vous êtes certains de l'échec car les liaisons internationales de tout genre ne sont pas adaptées, le port ne peut servir de base aux supply-vessels, les services administratifs et les organismes portuaires sont sclérosés et étouffés par la marine de guerre, et le tout à l'avenant.

En Europe, à l'heure actuelle, il existe 6 grandes bases d'opérations de cet ordre : Stavanger, en Norvège, Aberdeen et Great Marmouth pour l'Ecosse, Dublin et Pembroke (Pays de Galles) pour la mer celtique, et enfin Le Pirée. Falmouth, de son côté, semble s'équiper rapidement en vue des forages en mer d'Irlande, mais il n'y a rien en France, et surtout en Bretagne !

Or, les travaux de recherche, d'exploration et d'installations sont articulés sur des compagnies de service étrangères à la France, qui ne s'installeront jamais sans être assurées d'un minimum de facilités logistiques, actuellement inexistantes en Bretagne, mais présentes en Irlande et en Grande-Bretagne parce que les autorités locales, conscientes du problème de l'énergie ont eu le mérite de ne pas choisir d'attendre, pour ne pas être dépassées par les événements. Il y a trois ans que les ports de Dublin et de Pembroke font de la publicité à outrance et vantent leurs installations et il est certain qu'ils serviront de base de départ, même pour les opérations dans les eaux bretonnes, limitant d'autant nos perspectives.

HORS-COURSE

De même, les grandes activités de seconde ligne, c'est-à-dire la fabrication des énormes matériels d'exploration et de production, ont-elles une petite chance de venir s'implanter en Bretagne ? Dans l'immédiat, non, toujours pour les mêmes raisons, car il faut aménager des sites de construction, et jamais aucune étude de faisabilité n'a été entreprise.

Pourtant, sur le plan conjoncturel, les perspectives seraient très favorables car les multiples et rapides découvertes de la mer du Nord amènent les compagnies pétrolières à passer de nombreuses commandes de plateformes de production, et les sociétés de services demandent elles aussi de plus en plus de matériels, mais toutes les veulent dans des délais très courts. Or, en raison de l'énormité de ces matériels, et du nombre élevé des commandes, les chantiers étrangers sont submergés et les compagnies doivent attendre, perdant ainsi des sommes astronomiques. Pour pallier à ce handicap, les entreprises spécialisées cèdent leurs licences et certains pays, comme la Finlande, se sont lancés dans l'aventure ; alors, pourquoi pas nous, qui avons sur place tous les spécialistes nécessaires ?

En bref, compte tenu du contexte actuel, le simple examen de l'absence de moyens et de projets à court terme fait qu'il est facile de prévoir que la Bretagne sera hors course dans l'éventualité de découvertes de pétrole offshore, en raison de la carence complète d'initiatives appropriées.

Si l'on ajoute que les sommes colossales que représenteront la vente de ce pétrole, et donc les prélèvements de l'Etat ne s'arrêteront pas non plus chez nous, il y a gros à parier que nous ne retirerons pas grand-chose de l'aventure...

(A suivre)

ON ÉCRIT AU P.B.

Après la publication de deux de ses lettres, que nous n'avions pas cru bon de commenter tant elles se suffisaient à elles-mêmes (voir P.B. n° 136, p. 11), M. Yves Jézéquel nous apprend qu'il ne serait plus membre de S.A.V. et nous dit :

« Entre l'archipel du Goulag breton auquel votre politique nous conduirait et le facisme que vous m'attribuez, il n'y a qu'une différence de vocabulaire dans l'idéologie et une parfaite identité dans les méthodes ; nous sommes donc faits pour nous entendre ! »

Il ajoute que

« ce n'est pas la vérité qui compte pour vous, mais celle que vous accrédez en fonction de vos intérêts et de votre finalité, c'est-à-dire devenir un petit parti-croupion, valet du P.C.F. ».

Nous laisserons à M. Jézéquel la responsabilité de ses affirmations, très « socialistes et autogestionnaires » comme on peut voir. Nous nous bornerons à constater qu'après J.-P. Meleder, E. Le Naour, B. Macé, l'abbé Cadalen, G. Moinard de La Villedieu, tous « épinglés » par le P.B., voici qu'Y. Jézéquel à son tour n'est plus à S.A.V. Décidément, il ne fait pas bon — pour un adhérent de S.A.V. — d'être remarqué par notre journal ! A qui le tour ?

**ABONNEZ - VOUS
AU PEUPLE BRETON**

DES GARS

QUI ONT LA PECHE !

Pour l'organisation d'une soirée de soutien des marins pêcheurs grévistes à Lorient, vingt-neuf télégrammes ont été expédiés à des artistes.

Seul notre camarade Gilles Servat a répondu positivement.

Parmi les artistes contactés, certains ont évidemment des excuses, étant donné la brièveté des délais. Mais la proportion non négligeable de révolutionnaires trois étoiles parmi les éléments touchés par la grâce, dans notre Far-West bien-aimé, laissait prévoir une proportion de réponses positives nettement supérieure à 3 %, à mon avis.

La prochaine fois on fera mieux...

J. Guégan

KABIGS, CABANS, MARINIÈRES,
DUFFLE-COATS, VESTES 3/4, MANTEAUX,
POUR DAMES, HOMMES & ENFANTS
GRANDE TAILLE A LA DEMANDE

BREIZH KABIGS

MAISON Y. LE MEUR

247, rue J.-Jaurès - BREST

PRIX — QUALITE — CHOIX

Tél. 44-75-69

OFFICE BRETON DU SPECTACLE

"Le Teckel" 29128 Trégunc

CREATIONS et PRODUCTIONS de SPECTACLES
PROGRAMMATIONS — TOURNEES

ANIMATION DIZAINES COMMERCIALES, FOIRES-EXPOSITIONS, etc.
SOIREES DANSANTES — MATINEES ENFANTINES

Tél. (98) 97.62.53 LOCATION de CHAPITEAUX de 500 à 10.000 places
R. C. Quimper 63-A-210 FETE DE LA BIÈRE

ILLE-ET-VILAINE

SAINT-MEEN-LE-GRAND :

CHEZ DELUGEARD, LE RACISME EST ROI

L'entreprise du bâtiment Delugeard à St-Méen : patron bien en vue, adjoint au maire. Il embauche des Tunisiens en juin dernier et depuis c'est la cavalcade de l'exploitation. Il les loge d'abord dans des conditions infectes sur le chantier, puis dans un foyer en leur faisant payer la pension alors que le contrat l'oblige à les loger. Il les paye au-dessous du tarif des autres ouvriers, leur fait faire des tâches de manœuvre alors qu'ils sont qualifiés.

Les gars se rebiffent, se syndiquent. Alors c'est l'escalade du racisme. Le patron fait réagir les ouvriers bretons. Il se permet même de ne pas venir aux rendez-vous de l'inspection du travail. A titre d'exemple : à la différence des ouvriers bretons, les Tunisiens n'ont droit ni aux bottes, ni aux bleus de travail, ni aux casques (pourtant obligatoires).

Un patron qui pense pouvoir être au-dessus des lois parce qu'il a le bras long : avec le syndicat C.F.D.T. du bâtiment, il faut lui prouver le contraire !

COTES-DU-NORD

MORIEUX :

ENCORE UNE REPRISE DE TERRE PAR UN NON-EXPLOITANT

Un propriétaire, résidant à Bordeaux, avait décidé de reprendre des parcelles de terre exploitées par un agriculteur de la commune. Celui-ci n'exploitant que 16 hectares, cette reprise menaçait la survie même de l'exploitation et intervenait après que le fermier ait fait d'importants investissements. Apprenant que le propriétaire n'avait nullement l'intention de cultiver ses terres mais d'y planter une sapinière, tout en empêchant le fermier d'y récolter l'herbe qu'il avait semée, une cinquantaine de paysans voisins ont décidé d'empêcher cette reprise abusive. Pour eux — comme pour l'U.D.B. — la terre est l'outil de travail dont on n'a pas le droit de priver les agriculteurs.

MOR-BIHAN

LORIENT :

TOUJOURS L'EMPLOI !

Dans la région lorientaise, une nouvelle série de licenciements est en cours, alors que déjà plus de 2400 nouveaux demandeurs d'emploi ont été enregistrés depuis le début janvier — ce qui donne 10 % de chômeurs sur l'ensemble de la population active lorientaise !



Cliché Le Peuple Breton / Quenehervé

Encore une usine de fermée

Pour la 5^e fois, l'usine Polybois licencie : sur 220 emplois en 1973, il en reste 40... Les établissements Marcesche de Kerpont ont fermé le 15 mars : sur 87 travailleurs licenciés, seuls 10 ont retrouvé un emploi. Dans le bâtiment, fermetures et réductions d'horaire alternent un peu partout (23 salariés licenciés à Quéven, par exemple). La société S.O.G.E.M.A.T., héritière de France-Elevage, a commencé le compte à rebours (suppression de postes, réductions d'horaires, etc...).

La part des femmes est très grande dans ce chômage : ainsi à Port-Louis, sur 360 demandeurs d'emploi, on compte 200 femmes. Voilà la réalité bretonne après plus de 16 ans de pouvoir de droite !

LOIRE-ATLANTIQUE

NANTES :

LES TRAVAILLEURS, VICTIMES DE LA GUERRE DES GRANDES SURFACES

La Loire-Atlantique vit dans un contexte de menaces sur l'emploi, de réductions d'horaires, de licenciements et de fermetures d'entreprises qui, en cette période de l'année et de récession télécommandée des monopoles, ne va pas en diminuant (Chambon, Atlas, Sotrimex, Bâtiment, etc...).

Dans ce climat de craintes, l'affaire d'Euromarché a fait l'effet d'une bombe. Sans avertir le comité d'entreprise et les délégués du personnel, la fermeture a été annoncée un samedi et les 240 employés se sont trouvés brusquement mis au chômage. Telle était la décision méprisante du groupe colonisateur parisien de « Printemps-Uniprix ».

Le prétexte de « contraintes administratives » masque un épisode de la gigantesque bataille des nombreuses « grandes surfaces » nantaises, auxquelles est venu se joindre, au même moment, un « Géant Casino ».

Un compromis a été signé entre Préfecture, Direction et Syndicats. « Euromarché » est rouvert. Jusqu'à quand ?

FINISTERE

LE GUILVINEC :

533 ENFANTS EN BARAQUE !

L'association de parents d'élèves du C.E.S. Paul-Langevin du Guilvinec a attiré l'attention des pouvoirs publics sur la situation des élèves, en grande partie filles et fils de marins-pêcheurs bigoudens qui vivent leurs journées de travail dans un établissement constitué de baraques ! Le C.E.S., créé en 1972, est constitué de 7 classes en « dur » et de 19 classes en baraques (du pré-fabriquée qui s'est vite dégradée). A la rentrée 1975, il y aura au minimum 22 baraques. La cantine (où Giscard d'Estaing a été invité), est aussi une baraque. Pas de bibliothèque, pas de foyer, dans ces baraques qui tremblent sous le vent de Penmarc'h les jours de tempête...

Les parents ont écrit 461 lettres ouvertes d'invitation à Giscard d'Estaing (qu'on attendra longtemps sans doute !), et le 18 mars, 450 parents et enseignants ont manifesté à Quimper devant la Préfecture. Le directeur du cabinet du Préfet a reconnu « l'état absolument déplorable » du C.E.S. Alors qu'est-ce qu'on attend à Paris ?

Galeries KER ILIS

TOUT L'ARTISANAT BRETON A PERROS GUIREC



IFFIG

- a voulu publier un communiqué en breton pour annoncer une réunion publique dans un quotidien régional très lu dans le Finistère,
- a reçu l'accord de la rédaction locale dudit journal, mais s'est vu opposer un refus clair et net de la rédaction centrale,
- a trouvé curieuse la raison alléguée pour ce refus : « Si on publiait les communiqués de l'U.D.B. en breton, il faudrait publier ceux du parti communiste en russe ».
- en a déduit que pour l'auteur de cette réponse toutes les langues avaient une coloration politique et a conclu, en lisant quelques jours plus tard dans les colonnes du journal morlaisien un communiqué en espagnol, qu'il était préférable pour avoir le droit à la parole d'être franquiste, qu'udéiste ou communiste.

Leçons de musique
Instruments de musique
et partitions

VANNES - MUSIQUE
P. LOHÉRIC
46, rue Maréchal Leclerc 56000 VANNES
Ventes et réparations

LES TRI YANN

Autour de nous, ils sont là : Jean-Louis, Jean-Paul, Jean, Bernard et « Chan-deau » le technicien, ravis d'entamer le dialogue, de s'expliquer, d'argumenter, de se justifier.

Les « Tri Yann », c'est une équipe de copains au service de la chanson populaire et de la Bretagne, une équipe d'avant-garde bousculant avec plaisir les idées toutes faites, les habitudes sclérosées. C'est aussi une voix collective fortement ressentie dès le départ en Pays Nantais, dans la jeunesse en particulier.

C'est surtout une réponse dynamique et populaire au matraquage anti-breton subi en Loire-Atlantique de la part de tant d'instances dirigeantes. Il y a plus : jamais les jeunes Bretons n'ont chanté, comme aujourd'hui, leur pays. Et les « Tri Yann » y sont pour beaucoup en restituant en un langage moderne ce qui était poussiéreux.

Le succès n'a pas entamé leur simplicité. Leur dynamisme reste entier. Nul snobisme dans leur démarche. Ils défendent une optique évolutive qui leur vaut bien des critiques, bien des adversaires.

Le P.B. :

Qu'est-ce qui vous a amenés à vous engager dans la chanson bretonne ?

Jean-Louis :

Au départ, Jean-Paul, Jean et moi-même faisons de la chanson populaire, mais c'était du « folk » américain. Parallèlement, j'ai appartenu à deux groupes folkloriques. Je m'intéressais donc à la musique bretonne. Je n'en connaissais évidemment que le côté traditionnel, celui des Cercles celtiques. A partir de là, on a eu l'idée de constituer un groupe. Jean-Paul et Jean, pour leur part, se rendaient compte que cette musique était plus

proche des gens que le « folk » américain. Par mon passage dans les Cercles celtiques, je comprenais que l'on pouvait déboucher sur une forme plus actuelle que celle présentée et, par le truchement de cette musique « folk », amener des jeunes à la Bretagne.

Le P.B. :

N'avez-vous pas suivi une mode ?

Les « Tri Yann » :

Fin 1970, on a décidé de prendre le nom significatif de « Tri Yann ». Les gens ont la mémoire courte. A cette époque-là, il n'existait que « An Triskell » à Brest et « An Namnediz » à Nantes et ils démarraient aussi sans que nous en ayons eu connaissance. Pour la première fois à Brest, avec les Ballets populaires d'Orvault, nous nous présentions sur une grande scène. C'était en août 1971. « An Triskell » passaient aussi. Il faut savoir, par ailleurs, que les soirées comme celles que nous faisons, n'attiraient que 50 à 100 personnes « à tout péter » dans les Maisons de Jeunes. Ceux qui parlent de mode aujourd'hui n'étaient pas là évidemment.

Le P.B. :

Ne croyez-vous pas que vous vous êtes coupés de la base bretonne par suite du professionnalisme ?

Les « Tri Yann » :

Non. On vit toujours à Nantes. On habite toujours au même endroit. On fréquente toujours les mêmes gens. On a seulement un métier différent. On n'a pas cherché à quitter le pays. On tient à cet attachement à Nantes qui nous paraît du coup très important. On a toujours refusé d'habiter à Paris afin de rester plus près de la source de notre travail.

Le P.B. :

La chanson bretonne n'est pas seulement une mode passagère, mais une forme de témoignage. Croyez-vous que le seul fait de chanter que vous avez choisi, fasse progresser la conscience bretonne actuellement ?

Les « Tri Yann » :

Notre forme de chanson, c'est une approche qui peut permettre aux gens de se redécouvrir Bretons. La chanson est la forme de culture qui est la plus facile à faire passer auprès des gens, pour toucher la masse. Le progrès de la conscience bretonne viendra d'abord du progrès de la culture bretonne. Quand on a voulu écraser une ethnie, on a commencé par sa culture, exemple, le problème de la langue. Pour ressusciter la conscience bretonne, il faut employer le moyen qu'on a pris pour l'enfoncer. Après l'avoir rendu, il y a ensuite deux stades :

1°) ou bien les gens se contentent de cette conscience bretonne et ne vont pas plus loin et c'est déjà pas mal.

2°) ou bien ils vont plus loin. Ils vont aller voir Servat, puis s'intéresseront à la nouvelle poésie bretonne, puis au nouveau théâtre breton parce que ça existe aussi, et découvriront alors qu'il y a des problèmes spécifiquement bretons. Ils se sentiront plus politisés.

Le P.B. :

Certains vous reprochent des instruments non traditionnels et des arrangements en dehors des modes traditionnels bretons, des « tempos », des chansons à danser trop rapides, etc... Comment vous expliquez-vous à ce sujet ?

Les « Tri Yann » :

D'abord les instruments. Les gens entendent par instruments bretons, les instruments typiques à la Bretagne, c'est-à-dire le biniou kozh et la bombarde. On n'emploie pas le biniou kozh, mais la bombarde. On pourrait dire en se marrant qu'on utilise 50 % des instruments traditionnels. Le biniou kozh se marie difficilement à d'autres instruments, hormis la bombarde. Il ne faut pas réduire les instruments bretons à ça, parce qu'il y a des instruments qui ne sont pas typiquement bretons, mais qui sont traditionnellement employés dans la danse populaire bretonne surtout en pays gallo. Nous songeons actuellement à l'utilisation de nouveaux instruments hauts-bretons, en plus du violon que nous employons déjà. En ce qui concerne l'emploi d'instruments non celtiques, le ton a été donné la-dessus par les Ecosais et les Irlandais qui ont pris une sacrée avance sur nous. Ils n'ont pas hésité à prendre les instruments de « folk song » américain, exemple les « Dubliners » ou « Planxty ». Le choix de certains instruments a été fait en essayant de respecter un certain style de musique celtique, exemple le dulcimer avec ses deux cordes qui font bourdons, et la flûte irlandaise.

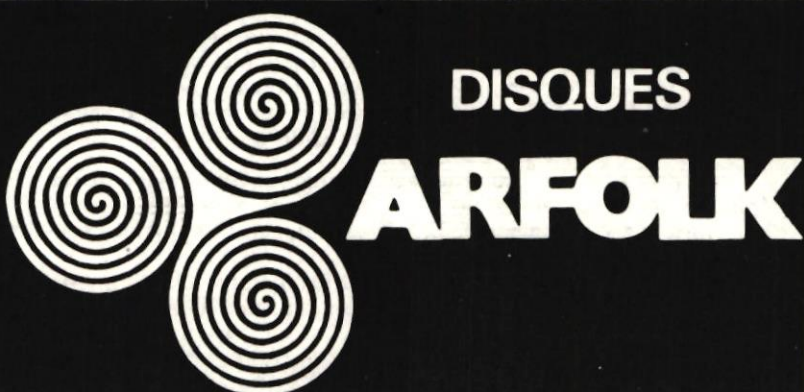
Au sujet des « tempos », des danses, on a fait des boulettes. « Tri martolod » est la plus évidente. Maintenant, nous y faisons attention.

Au sujet des mélodies, comme elles n'ont pas pour but d'être dansables, on peut se permettre beaucoup plus d'arrangements. Prenons, par exemple, le « Couturier de Ruffigné », chanson composée par des paysans, il y a un certain temps. Pour les urbains, interprétée traditionnellement, c'est un truc pompier. Nous, on l'a montée d'une façon urbaine et totalement différente. Jamais personne n'a eu l'idée de chanter le « Couturier de Ruffigné » bien que « Tréteau et Terroir » l'ait inscrit dans un disque, il y a fort longtemps. On a pu constater cet été, dans les camps de vacances composés d'urbains, par exemple, que les jeunes chantaient notre version. Il ne faut pas hésiter à faire de nouvelles versions en mélodies. Prenons « Pelot d'Hennebont ». C'était en réalité « Pelot de Betton ». C'était une chanson de la région de Rennes. Ce n'était pas une danse. On l'a transformée en « En dro », cela est courant dans la tradition bretonne.

Quant aux modes musicaux, il n'est pas évident que le respect scrupuleux et systématique d'un mode ancien soit la meilleure façon de transmettre une musique à la manière contemporaine.

Le P.B. :

Il y a tout de même quelque chose qu'il faut dire : on peut interpréter et



EDITIONS . PRODUCTIONS . DIFFUSION
sont réalisées en Bretagne

BOMBARDE et ORGUE - JÉGAT et YHUEL

Grand prix du disque 73, Cythare d'or 73

Ar Sonerien Du - Diaouled ar Menez
Kouerien Sant Yann

Ar Bleizi Ruz - Ar Penseerien

Mikaël Kerné - Youenn Gwernig - Cadic Ha Kimry
Frères Pennec - Sœurs L'Hour - Frères Kergosien
Beilhadege Menez - Kamm (Veillée à Menez-Kamm)

DISTRIBUTION Keltia Tri (Production ALAN STIVELL)

Bagad Bleimor Champion de Bretagne 1973

DISTRIBUTION EXCLUSIVE DISQUES VELIA :

François Budet - Kannenou Santel
Satanazet - Georges Schmitt - Ar Skrilhed

La musique bretonne, c'est ARFOLK

SOCIÉTÉ BRETONNE D'ENREGISTREMENT

14, Passage du Blavet .. 56100 LORIENT..

UN CERTAIN DROIT A LA DIFFÉRENCE

arranger, mais ces interprétations et ces arrangements ne peuvent-ils pas s'éloigner de ce qui est spécifiquement breton ?

Les « Tri Yann » :

C'est un danger. Personne n'est d'accord là-dessus. Personne ne se rend compte jusqu'à quel point il a le droit de s'éloigner sans trahir la personnalité bretonne. Tout dépend du niveau puriste des gens, du niveau d'ouverture. Changez deux notes sur un morceau ou son mode : certains diront que tout est foutu, que nous nous moquons de la tradition. Que ces gens-là essaient de faire effectivement mieux. Et c'est possible de construire quelque chose de plus valable. Il y a des gens en Bretagne qui sont capables de faire mieux que nous, qui sont de meilleurs musiciens, qui ont peut-être plus d'idées, qui sont peut-être plus près de la tradition. Qu'ils fassent quelque chose et surtout qu'ils touchent le monde !

Le P.B. :

Vous avez choisi depuis un certain temps la chanson de Haute-Bretagne et, à en croire certains, la chanson gallo n'est pas suffisamment bretonne parce que de langue et d'influence musicale française ?

Les « Tri Yann » :

Si on veut respecter une grande pureté celtique et idéale, il faut effectivement virer tous les Gallos de la Bretagne et se retrouver entre gens purement celtiques. Puis on n'en parle plus. A notre avis, le problème qui va se poser, l'est beaucoup plus en termes politiques. Si on commence par se diviser intérieurement sur des questions de savoir si moi je suis plus pur que toi, si toi t'es un vrai et si moi j'suis un faux, on va complètement se paumer. Ce qu'a toujours cherché l'Etat français, c'est diviser la Bretagne dans le plus de domaines possibles. Le retrait de la Loire-Atlantique en est un exemple. Ce qui est important, c'est de se considérer comme Bretons avec ce qu'on a. Il faut bien reconnaître, qu'au point de vue culturel, il y a des différences en Bretagne. Pour un Haut-Breton, il n'est pas question de se renier pour adopter quelque chose de différent. Il y a deux choses importantes : c'est de sauvegarder toute la culture basse-bretonne et ça passe, particulièrement par la langue, c'est aussi de sauvegarder tout ce qui est Haut-breton en Haute-Bretagne.

On n'arrivera jamais à faire croire à un Pornicais qu'il est Breton en allant chanter en breton. Il considérera toujours que ce n'est pas sa culture, que ce n'est pas sa langue. Pour lui, c'est les « Bretons » qui font ça. Par contre, si on lui joue une ronde (danse de Pornic), des chansons du pays gallo et une gavotte des montagnes, ce Pornicais se sentira plus facilement Breton.

Le P.B. :

Mais votre action porte-t-elle les gens à chanter eux-mêmes avec vous ou en dehors dans la vie ?

Les « Tri Yann » :

Justement, on arrive à nous en faire le reproche quelquefois : on entend nos chansons dans les rassemblements de jeunes. Parfois même, ils les transforment. N'est-ce pas ça la chanson populaire ? Pendant la grève des banques à Paris, ils avaient transformé « Ya 'cor' dix filles dans l'bourg de R'don » par « Ya 'cor' mille employés en banque qui revendiquent pour avoir la prime ».



Photo Phonogram / Jacques Aubert

Le P.B. :

Est-ce que vous pensez participer à l'édification d'une nouvelle forme de culture populaire ? Nous entendons par « nouvelle forme » le fait que la forme que vous utilisez est ancienne et que vous l'utilisez d'une autre façon.

Les « Tri Yann » :

A part certaines régions très bretonnantes, la masse des jeunes avait perdu tout intérêt pour cette culture populaire, c'était devenu du folklore. Il y avait des groupes qui se produisaient devant des gens qui ne participaient pas. Maintenant on redécouvre cette culture populaire parce que ça part de la base. On chante et on danse avec des orchestres « folk ». C'est devenu une forme de culture populaire.

Le P.B. :

Le « show-business » ne vend-il pas votre chanson comme les autres ?

Les « Tri Yann » :

Il la vend en forçant moins. La chanson populaire n'a pas besoin d'une grosse promotion. Il y a moins besoin de promotion pour vendre un « 33 tours » des « Tri Yann » que pour un « 45 tours » de C. Jérôme.

Bien souvent, on dit : « Les Tri Yann, c'est un groupe « récupéré » : pour le « show-business », notre groupe est un produit commercial qui suscite peu de frais : nous sommes nos propres musiciens, nous n'avons pas d'affiches sur les Champs-Élysées, pas d'auto-collants chez les disquaires, etc... Et puis finalement les « Tri

Yann » leur font vendre un bon petit paquet de « 33 tours ». Alors ? Que gagne la Bretagne là-dedans ? Il est certain, qu'au point de vue « gros sous », elle est grugée !

Mais ce qui est intéressant pour nous, c'est surtout en contre-partie, un moyen de communication intérieur et extérieur à la Bretagne. C'est par le truchement de ces gens-là, de la diffusion qu'on va obtenir, qu'on va réussir à étendre cette idée de la Bretagne, à véhiculer la culture bretonne et à être un moyen d'émulation.

Le P.B. :

Chaque société a son type de culture. Votre optique vous paraît-elle cadrer avec le système qui nous régit ?

Les « Tri Yann » :

Elle ne cadre absolument pas. La société qui nous régit, fait de la chanson, une chanson de variété et de matraquage. Pour nous la chanson popu-

laire, c'est une chose dans laquelle les gens se retrouvent spontanément et qu'ils transmettent naturellement. « Leur » culture, telle qu'elle est imposée, ne part pas des gens. Elle va exiger toute une publicité, tout un tintoin. Que ce soit cette « grosse caverlie » ou la « grande » culture, c'est exactement le même système.

Le P.B. :

Vous restez donc des « marginaux » ?

Les « Tri Yann » :

Non ! On nous fait rester « marginaux » ; nous n'avons eu que 2 « télé » en 1974, par exemple.

Le comble est que nous sommes considérés par les « super-marginaux » comme des gens « récupérés » et par les gens du métier pour des marginaux.

Le P.B. :

Vous nous avez dit que vous ne recevez pas un bon accueil de la part des « spécialistes » de la chanson populaire, qui ont souvent des réactions de propriétaires à l'égard des productions qui sont finalement l'œuvre du peuple. Ne serait-il pas plus intéressant pour vous d'aller directement près du peuple pour écouter ses chansons ?

Les « Tri Yann » :

C'est l'idéal, en effet. Nous avons commencé à le faire. Mais notre travail n'est qu'un complément à la recherche déjà faite, mais insuffisamment diffusée. Nous sommes des chanteurs. C'est aux découvreurs de nous aider. « Dastum » est une expérience qui va dans ce sens.

Le P.B. :

Et vos chansons en langue bretonne ? La langue bretonne, vous la maniez un peu quand même ? On a l'impression que vous ne l'utilisez pas beaucoup ?

Les « Tri Yann » :

Oh ! C'est dur ! On la manie difficilement. Sur le dernier disque, on a voulu enregistrer une gavotte parce qu'on estimait que si on faisait ce disque sur le pays gallo, il ne fallait pas tomber dans le sens inverse d'un certain sectarisme.

Le P.B. :

Vous pensez donc conserver cet aspect parce qu'à l'inverse, des groupes bas-bretons ignorent à peu près totalement la chanson populaire de tradition gallo ?

Les « Tri Yann » :

Oui, mais on prend beaucoup plus de gants maintenant. On a beaucoup plus peur de manier la langue bretonne. Mais s'il y a une chanson basse-bretonne qui nous plaît particulièrement — et ça va être le cas prochainement — on la montera et on tâchera de la « faire » le plus proprement possible.

Le P.B. :

Enfin, vous ne regrettez pas d'avoir choisi un jour de vous engager à fond dans la chanson bretonne ?

Les « Tri Yann » :

Même si dans trois mois, on se casse la figure, on ne regrettera absolument pas.

Interview recueillie
par Jean Renaud et Aldrig Russon



LE PLUS GRAND CHOIX
DE DISQUES ET CASSETTES

J.C. PROUST

Importation de disques celtiques

6, rue Assemblée Nationale
LORIENT • tél. 21.23.23

Peuples opprimés

MARTINIQUE

Le « Progressiste » (organe du Parti Progressiste Martiniquais) dit, à propos des 3 Guyanais condamnés pour avoir écrit sur les murs de Cayenne : « Hier mourir pour la France ; aujourd'hui, mourir pour la Guyane » :

« Ainsi donc officiellement, on n'avait le choix de mourir que pour la France... Et cet « honneur » auquel sont très attachés nos parents d'hier et très anciens combattants d'aujourd'hui, a toujours, à notre détriment, servi de caution à notre qualité de citoyen français — Citoyens français nous le prouvions, puisque par le tribut du sang, nous avions contribué à la consolidation « de notre patrie française ». Quant à la patrie martiniquaise, on a toujours tout fait pour qu'elle n'existât pas. Au contraire, tout sursaut de conscience nationale a été sévèrement réprimé avec l'aide de cette même armée dans laquelle étaient enrôlés nos jeunes gens ; et ceux-ci étaient régulièrement envoyés dans toutes les guerres coloniales entreprises et perpétrées par l'Etat colonialiste français : Indochine, Algérie, Tchad, etc... Les appelés Antillais jouent donc, le plus souvent, contre leur gré et par la nature des choses, le rôle d'outil du colonialisme, vis à vis de leur peuple et vis à vis des autres colonisés du monde ».

PAYS DE GALLES

Après les militants de l'U.D.B. refoulés à la frontière anglaise, ce sont nos camarades gallois de Cymru Goch qui subissent les conséquences d'une pratique solidaire à l'égard



Notre ami Meic Haines

du peuple irlandais. Le 24 février dernier, en effet, des officiers de la Special Branch (Services « Spéciaux » !) sont entrés chez six responsables de Cymru Goch où ils ont saisi les livres, journaux, papiers politiques et lettres personnelles. Ils ont également arrêté et détenu pendant 7 jours une militante (il s'agit de la fiancée de Meic Haines qui représentait Cymru Goch au dernier congrès de l'U.D.B.), sous le prétexte qu'elle est d'origine irlandaise et qu'elle ne pouvait donc qu'être un agent de l'I.R.A. Une fois relâchée, elle a appris qu'elle était licenciée, sans explication, de son poste au secrétariat de l'Université d'Abertawe. Voilà la « démocratie » britannique sous le gouvernement du Travailliste Wilson !

LES INDIENS DU BRÉSIL

UNE POLITIQUE DE GENOCIDE

Le document qui va suivre est une version abrégée d'un rapport écrit par un groupe d'anthropologistes brésiliens, qui fut présenté au 41^e Congrès International des Américanistes, à Mexico, en septembre 1974. A cause du caractère répressif de la politique brésilienne, leurs noms ne seront pas mentionnés.



Le symbole de la politique indienne du Brésil : une femme amazonienne et 2 colons blancs en 1969 !

Quand le Général Ernest Geisel remplace le Général Garrastaza Medici à la présidence du Brésil, de nouveaux et graves périls menacent les minorités autochtones du Brésil. A sa première déclaration publique, le nouveau Ministre de l'Intérieur, Mauricio Rangelreis déclare :

« Voici la promesse que je puis faire solennellement : nous allons engager un processus d'intégration de la population indigène dans la société brésilienne, et ceci dans les délais les plus brefs possibles. »

Cette thèse n'a rien d'original. Avec plus ou moins d'efficacité, elle a été l'élément dominant de la politique indienne du gouvernement brésilien depuis 1964. Ce qui est nouveau, c'est que le gouvernement est maintenant en meilleure posture pour appliquer cette politique. En décembre 1973, le Général Medici promulgue une nouvelle loi sur le statut indien, qui assure une base légale à « l'intégration » rapide des Indiens, et à l'expropriation de leurs terres sur une grande échelle.

A — UNE POLITIQUE OFFICIELLE

La Fondation Nationale Indienne (FUNAI) fut créée en 1968 afin de porter plusieurs accusations contre le gouvernement brésilien qui pratiquait une politique de génocide qui privait les nations et tribus indiennes survivantes. A l'origine, la FUNAI fut présentée comme un regroupement des éléments les plus avancés de la politique indienne au Brésil. Cette organisation faisait siennes les conclusions tirées de l'expérience « indigène » au Brésil, ainsi que les principes des Nations Unies et de l'Organisation Internationale du Travail en ce qui concerne les Droits de l'Homme et des minorités.

Le premier article des statuts de la FUNAI affirme :

A - le respect des institutions tribales et des communautés.

B - la garantie de propriété pour les terres sur lesquelles habitent les Indiens, et leur droit exclusif d'en utiliser les ressources naturelles, en vertu de la constitution brésilienne.

C - la préservation de l'équilibre culturel et biologique des communautés indiennes en contact avec la société moderne.

D - la défense d'une évolution culturelle naturelle des communautés indiennes plutôt qu'une acculturation rapide et forcée.

En même temps, sous la pression publique et celle de l'opinion internationale, le gouvernement s'engagea à soutenir la réalisation de la Réserve Nationale du Xingu, et la création de cinq nouvelles réserves pour les Indiens : la réserve indienne des Tumacamaque, à l'extrême nord de l'Etat de Para, celle des Aripuana à Rondonia et dans l'extrême ouest du Mato grosso, celle des Araguaia, dans l'île de Bananal, celle des lanomani dans l'extrême nord de l'Amazonie, et celle des Atalaia du nord dans l'ouest de l'Amazonie.

En 1970, toutefois, la FUNAI commence à changer de politique, et à dévier des principes établis dans la charte originellement établie. Des groupes d'intérêts du sud du pays, des gros propriétaires et des compagnies étrangères se mettent à exercer des pressions sur le gouvernement, afin d'ouvrir les terres d'Amazonie, et s'opposent à la reconnaissance des droits indiens.

Le gouvernement annonça qu'il avait mis sur pied un plan pour la construction d'un chemin de fer transamazonien, soutenu financièrement par des agences internationales telles que la Banque Mondiale. Il établit un système fiscal qui permettait des investissements dans la région d'Amazonie. Finalement, plusieurs déclarations de la FUNAI révélèrent une attitude différente de la part de cet organisme : celle d'un patron affirmant que les Indiens devaient être intégrés comme main-d'œuvre dans le projet de développement de l'Amazonie.

Le 25 janvier 1971, le président de la FUNAI signa un décret qui disait : « l'assistance portée aux Indiens doit être aussi complète que possible, mais elle ne devra pas faire obstacle au développement national ; elle ne devra pas non plus faire obstacle aux différents axes de pénétration dans la région d'Amazonie ».

En accord avec cette nouvelle orientation, la préoccupation majeure de la FUNAI devint ainsi la « pacification » des tribus qui vivaient le long du Transamazonien. Très vite, il devint évident que la fonction du FUNAI n'était plus la protection du droit des Indiens, droit inscrit dans la Constitution, mais la protection de ceux qui travaillaient à la construction du chemin de fer contre une hypothétique menace venant des Indiens.

Ainsi les engagements solennels du programme de la FUNAI (par exemple, respect des droits des minorités tribales) restèrent lettre morte, et le gouvernement retourna à sa politique de génocide d'autrefois. Il y a aujourd'hui plus de trois ans que cette politique est mise en pratique. Quelle est la situation, réellement, le long du Transamazonien ?

B — SON APPLICATION PRATIQUE

A la fin de 1970, la FUNAI entra en contact avec les premières tribus le long du Transamazonien, dans l'Etat de Para : les Jurunas, à 75 kilomètres d'Altamira, et les Araras, sur les berges de la rivière Penetacua, à 170 kilomètres du chemin de fer. En 1972, des 200 Araras qui avaient été contactés, il ne restait plus que 50 survivants ! La tribu avait abandonné son village et errait, misérable et désemparée, le long du chemin de fer. En 1970, un groupe de Paracanas, de la vallée de Pacajas (au Nord de la Serra do Caraja) avait été contacté. Le processus de « pacification » dont ils faisaient l'objet était financé par la société « United States Steel Company », en collaboration avec une firme locale qui avait obtenu un important contrat d'exploitation dans la région. Le 18 décembre 1970, un hélicoptère avec à son bord un délégué de la FUNAI et un directeur de la « United States Steel » arrivait dans la région, et rencontrait 25 personnes de la tribu des Paracanas. Divers cadeaux, dont de nombreuses couvertures, étaient remis aux Indiens qui, immédiatement, étaient touchés par une épidémie de grippe. Dans les mois qui suivirent, pas moins de 40 Paracanas mouraient.

En novembre 1971, un médecin qui visitait un village Paracana, y constata l'existence de deux modes de vie qui coexistaient : la vie indienne et la vie « civilisée ». 35 Indiennes et deux membres de la FUNAI étaient atteints de maladies vénériennes. 8 enfants du village étaient nés aveugles et au moins 6 enfants étaient morts de dysenterie. En février 1972, une autre épidémie de grippe ravagea la tribu. Il n'en reste aujourd'hui que quelques survivants.

C'est le même schéma qui s'est produit au cours de la « pacification » qui toucha les tribus Assurini et Kararaos. Sur la centaine d'Assurini contactée dans un village en 1971, personne ne sait combien il reste de survivants aujourd'hui. Des 85 Kararaos qui ont été « pacifiés » en 1965, au cours de la construction du « Transamazonien », il ne restait en 1972 que trois misérables survivants.

C — CONCLUSION

La situation des Indiens du Brésil reste aujourd'hui très grave. Ils sont plus menacés que jamais. Par une série de mensonges et de promesses qui n'ont jamais été tenues, les Indiens continuent d'être systématiquement exterminés et massacrés. Le Brésil a signé la Résolution 96 des Nations Unies qui définit ce qu'est le crime de génocide, et la Résolution 107 de l'Organisation Internationale du Travail qui définit l'action des gouvernements en matière d'intégration des minorités ethniques. La plus élémentaire des justes exigences que les Nations Unies s'informent auprès du gouvernement militaire brésilien de la situation des Indiens. Une commission d'enquête devrait effectuer une mission d'information dans les tribus les plus menacées, elle devrait rencontrer les témoins de ce qui s'est passé. La politique indienne du Brésil doit être dénoncée et jugée par l'opinion mondiale.



COURRIER DES LECTEURS

Nous remercions ceux qui nous écrivent. Précisez si vous désirez l'anonymat.

« VERS UNE REVOLUTION BRETONNANTE »

Votre article « Vers une Révolution Bretonnante » dans le P.B. de février 1975 m'a particulièrement intéressée. En effet, sur la feuille de mes notations de fin d'année, j'ai demandé que soit inscrit « langue Bretonne » dans la rubrique : « langues que vous connaissez ». Bien que comprenant le décret n° 70-650 et la circulaire ministérielle n° 71-279 reconnaissant le breton en tant que langue régionale, ma demande n'a pas été prise au sérieux par la hiérarchie.

Comme je travaille dans le service psycho d'une grande entreprise et que l'un des rôles du psychologue est d'examiner toutes sortes de problèmes de façon objective, je croyais qu'à force de discuter, ma demande serait prise en considération. Or, je me suis entendue dire que le « problème breton » était d'ordre affectif, et qu'il n'y avait aucun rapport entre la langue bretonne et les besoins de l'entreprise.

Sans doute m'a-t-on pris pour une idéaliste regrettant le « bon vieux temps », puisque j'attends toujours une réponse. Voilà une des raisons pour lesquelles je me réabonne au P.B. Il faut continuer à montrer que les mouvements, qu'ils soient Corses, Bretons, Catalans, Occitans, etc... ne sont pas des retours en arrière vers les dentelles de nos grands-mères, mais des luttes pour l'avenir de nos pays, contre le manque de travail, les camps militaires, etc... problèmes qui ne sont sûrement pas d'ordre affectif.

D. Auffret,
94 - Villeneuve-St-Georges

Dans le « Peuple Breton » du mois de février 1975, j'ai été particulièrement intéressé par l'article « Vers une révolution bretonnante ».

Notre langue s'est vue peu à peu délaissée au cours des dernières années. Beaucoup de jeunes gens originaires des campagnes la délaissent dès qu'ils s'installent dans une ville et, chose plus grave, ne daignent plus l'apprendre à leurs enfants. Il semblerait que la subsistance de notre langue ne soit due qu'au dévouement des personnes, trop peu nombreuses hélas, qui veulent bien servir bénévolement de professeurs, et aux sentiments des jeunes non-bretonnants qui veulent bien se décider à l'apprendre. Il y a, je crois, en Bretagne comme à l'étranger, beaucoup de Bretons qui ne parlent plus leur langue et qui cependant ne manquent pas du désir de l'apprendre, mais encore faut-il qu'ils en aient le courage ou qu'ils en trouvent le temps. Chez l'adulte, il est moins facile d'assimiler que chez l'enfant.

Pour en venir au fait, il serait souhaitable que vous puissiez introduire la culture bretonne dans la scolarité,

comme cours normaux et obligatoires, et non comme option. Mais ceci semble utopique si on considère la position des dirigeants français à cet égard. Alors permettez-moi de vous suggérer une solution : apprendre le breton aux jeunes en dehors de la scolarité, c'est-à-dire lors des grandes vacances. Ne vous serait-il pas possible de créer des colonies de vacances ou des centres aérés dirigés par des bretonnants et où notre langue remplacerait avantageusement le français ?..

Fanch Le Brenn,
62 - Arras

De tels stages existent depuis de nombreuses années, organisés par diverses associations bretonnes. Le breton est la seule langue utilisée tout au long de ces camps d'été, ce qui permet en général aux non-bretonnants intéressés d'acquiescer rapidement de solides notions de breton parlé. Quant à l'U.D.B., il y a aussi bien longtemps qu'elle revendique et qu'elle milite soit seule, soit au sein de GALV pour que la langue et la culture bretonnes soient intégrées dans les programmes scolaires normaux.

ENCOURAGEMENTS

J'ai fait votre connaissance avec la venue à La Souterraine de Gilles Servat, chanteur vraiment bien, soit dit en passant. J'ai acheté votre numéro de février, et il m'a beaucoup plu. C'est pourquoi je tenais à vous envoyer tous mes encouragements pour continuer à défendre votre cause.

Françoise,
23 - La Souterraine

DANS LA BAGARRE

La lecture de deux numéros du « Peuple Breton » aura suffi. J'adhère à l'U.D.B.

Comme l'auteur du dernier Editorial, je suis émigré involontaire depuis deux générations ; et si jusqu'à présent je n'étais Breton que par la culture (particulièrement musicale), la lecture du P.B. m'a fait découvrir tant de problèmes que tout de suite je décide de me lancer dans la bagarre...

Pour que ma révolte ne s'arrête pas à la porte de mon salon, pourriez-vous me faire parvenir régulièrement des affiches de l'U.D.B.

L.B., Pierres

POUR UNE BRETAGNE SOCIALISTE

Veillez trouver ci-joint le renouvellement de mon abonnement au « Peuple Breton » qui j'espère n'arrêtera pas d'étendre sa diffusion en Bretagne.

En espérant que les Bretons prendront de plus en plus conscience que le gouvernement capitaliste actuel exploite s'ils ne luttent pas tous ensemble pour obtenir une Bretagne socialiste.

J'aimerais connaître des militants de l'U.D.B...

R.B.,
56 - Rohan

CAFE DES MOUETTES

GUINNESS A LA PRESSION

PORT DE COMMERCE

BREST - Tél. 44-33-21

JOUER LA CARTE DE LA PECHE

J'ai appris, non sans surprise je dois dire, les récents événements déclenchés par une classe de travailleurs habitués à se résigner à un sort de plus en plus tragique, habitués à travailler davantage pour gagner moins : vous l'aviez compris, je veux parler des marins-pêcheurs.

Le problème essentiel a-t-on dit était celui du cours du poisson : si ce dernier n'est pas compétitif sur le marché français par rapport aux produits étrangers, la cause n'en est-elle pas une distribution capitaliste mettant le poisson en vente sur le marché à un prix au moins double, souvent triple de celui auquel on peut l'acquiescer auprès du pêcheur.

Il y a là un double vol : le premier consiste à tirer profit d'un article en le vendant, à peine modifié, au prix fort ; le second, à refuser l'écoulement du produit sur le marché parce que, précisément, son prix trop élevé découragerait la demande.

On ne peut que dénoncer les méfaits d'une telle organisation. Ne pourrait-on y substituer une coopérative de pêcheurs vendant à un prix légèrement supérieur au prix de revient, ce qui avantagerait et le consommateur et le producteur.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur la part que s'attribue généreusement et souverainement le patron pêcheur par rapport à celle de ses matelots, sur la pénurie d'hommes d'équipage dans les ports bretons, sur le peu de conscience des Bretons d'habiter une presqu'île qui, aujourd'hui plus que jamais, doit savoir jouer la carte de la pêche maritime.

M.B.,
Kiel - Allemagne.

Hôtel-Restaurant

« Les Routiers »

Place de
TOURNEBRIDE

22500 PAIMPOL

— Tél. 20 89.95 —

tient à votre disposition une

Nouvelle Salle pour
Réunions,
Noces et Banquets.
Allée de boules

ABONNEZ-VOUS

**LE PEUPLE
BRETON**

Boîte Postale 304 - 29273 BREST CEDEX

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

Souscrit un abonnement ordinaire : 20 F (1)
étranger : 30 F (1)
de soutien : à partir de 30 F (1)
un réabonnement (1) étranger, par avion : 45 F (1)

A partir du N° _____ inclus

Joindre le règlement par chèque postal (1)
chèque bancaire (1) (1) Rayer les
mandat-lettre (1) mentions inutiles.

C.C.P. RENNES 2365-76

ABONNEZ-VOUS

**POBL
VREIZH**

en langue bretonne

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

Souscrit un abonnement ordinaire : 10 F (1)
de soutien : à partir de 20 F (1)

un réabonnement (1)

A partir du N° _____ inclus

Joindre le règlement par chèque postal (1)
mandat-lettre (1) (1) Rayer les
chèque bancaire (1) mentions inutiles.

C.C.P. RENNES 2746-79

LE PEUPLE BRETON

Aujourd'hui, être libre c'est être informé

ça ne regarde pas l'opinion publique

SOMMAIRE

PAGE 2

LA VIE DE L'UDB

PAGE 4

LA RÉFORME HABY

PAGE 5

LA CRISE EN LOIRE-ATLANTIQUE

PAGE 6

MENACES SUR OUessant : LE BÉTON VA-T-IL ENVAHIR L'ILE ?

PAGE 7

SUITE DE L'ÉTUDE SUR L'ÉNERGIE

LE PETROLE BRETON

PAGE 11

LE PROBLEME BRETON DE BREST A NANTES

PAGE 14

LES INDIENS DU BRÉSIL : UN TERRIBLE GÉNOCIDÉ ORGANISÉ

PAGE 15

COURRIER DES LECTEURS

Composition mécanique - Lorient
Imprimerie Cornouaillaise - Quimper
Publication inscrite à la C.P.A.P. N° 41.387
Tirage : 8000 ex. - Dépôt légal : 2^e trimestre
Directeur de la publication : R. Leprohon.

INTERROGE par notre confrère Ouest-France du 22 février sur l'affaire qui suit, M. Aillet, directeur départemental de l'Action sanitaire et sociale des Côtes-du-Nord (département où était élue, rappelons-le, Marie-Madeleine Dienesch, qui fut présidente de la Commission des affaires familiales et sociales de l'Assemblée puis secrétaire d'Etat) a déclaré brutalement : « Ce n'est pas un problème qui concerne l'opinion publique » ! Ce Monsieur prétendait par ailleurs que si quelqu'un se plaignait que les enfants confiés à l'Action sanitaire et sociale étaient mal traités, « on verrait », car « c'était lui le père »... Mais il y a des cas de déchéance paternelle et nos lecteurs vont pouvoir en juger !

1970 : LE BAGNE

Il existe à Trémel, un foyer d'accueil pour enfants inadaptés, dépendant d'une association protestante (siège social à Paris). Les enfants (qui viennent de familles pauvres ou déshéritées) ne sont pas des délinquants, mais de malheureuses victimes. L'Action sanitaire et sociale les place à Trémel... Le directeur d'alors, c'est M. Sommerville. Un adolescent raconte : « On mettait du produit de vaisselle dans la bouche de celui qui avait dit un gros mot ». Pour un rien (un bonbon volé, l'escalade d'un arbre) les enfants étaient dévêtus, battus — parfois à coups de ceinture. Des enfants fuyaient ce « foyer ». Au retour, ils étaient rossés par Mme Sommerville — qu'on se rassure : depuis elle a obtenu un diplôme d'éducatrice ! — Des gosses furent rasés (voir nos photos). Mais les Sommerville étaient « des gens respectables » ! Mise au courant, l'Action sanitaire et sociale, trouva cela normal « puisque c'était à cause des poux ». Les photos prises par M. Sommerville sont pourtant là légendées par le directeur lui-même : « fugueur, revenu et rasé - octobre 1970 ».



Cliché Ouest-France

« Fugueur revenu et rasé — octobre 1970 ». C'est une photo extraite de l'album de M. Sommerville qui l'avait ainsi légendé lui-même ! »

Les traitements des sadiques sont tels que « les habitants de la région croyaient que Trémel était un pénitencier ». Est-il étonnant qu'on apprenne que certains des malheureux gosses d'alors sont aujourd'hui en prison ? Le directeur Sommerville resta en place jusqu'en août dernier.

1972-1975 : LE TAUDIS

Les choses s'adoucissent un peu ensuite, avec l'arrivée d'éducateurs spécialisés. Trois d'entre eux, en octobre dernier, décident cependant de dénoncer les conditions d'hygiène déplorable : une salle à manger de 20 m² pour 35 personnes (des gosses mangent sur les escaliers), des jeunes sans lit, des matelas par terre, un

ancien entrepôt de pommes de terre comme chambre, des douches scandaleuses... Un éducateur raconte : « Je ne quittais pas ma peau de mouton ». La raison de cet état de choses ? Des locaux déplorables et surpeuplés illégalement : 60 enfants occupent des locaux prévus pour 45 personnes.

L'action sanitaire et sociale des Côtes-du-Nord se tait pendant 2 ans...

1975 : PLOUMILIAU : LES POUX, LA GALE

Les éducateurs chargés du groupe des grands cherchent alors un local plus vaste. On les transfère alors dans l'ancienne école désaffectée de Ploumiliau : un robinet d'eau froide pour tous, pas de chauffage, pas de douche, des w.c. en piteux état, pas assez de matériel. La seule chose que trouvent les pauvres gosses et leurs éducateurs « c'est de l'espace, on respire, par rapport à Trémel ». Mais en janvier, une épidémie de poux et un cas de gale se déclarent. Les éducateurs n'en peuvent plus : « Nous, on était aussi avec ces machins dans la tête. On a dit « ça suffit ». A deux heures du matin, en train de couper les cheveux des gars avec plein de lentes, on refuse de travailler dans ces conditions là ». Un rapport d'assistance sociale à la Direction de l'Action départementale et sociale entraîne la fermeture de Ploumiliau. Le directeur du foyer de Trémel (solidaire à cette époque de ses éducateurs) affirme : « la D.A.S.S. nous a couillonnés avec Ploumiliau ».

Ploumiliau est fermé, les gosses partent en vacances de février avec leurs éducateurs : huit jours de bonheur dans une ferme du Finistère.

1975 : L'EXPULSION DES GENEURS

Les éducateurs qui, en octobre 74, menaçaient de saisir l'opinion publique, qui exigeaient des élections de délégués du personnel (prévues au chapitre « conflits - sanctions » du règlement intérieur) qui aimaient leurs jeunes au lieu d'être leurs bourreaux, qui se battent pour avoir des matelas, sont bien gênés !



Cliché Le Peuple Breton.

« En 1970, à Trémel, Côtes du Nord, Bretagne... et non à Dachau ou à Drancy, comme on pourrait le croire »

La manœuvre se déclenche : après Ploumiliau, les jeunes sont dirigés sur l'auberge de jeunesse de Lannion (dans tous ces déplacements « nos gars tenaient le coup », disent les éducateurs). Pendant ce temps, l'effectif de Trémel est ramené à 45 enfants. Comment ? En éparpillant sans aucun souci pédagogique ou psychologique, les jeunes dans les Côtes-du-Nord. Le foyer de Trémel est alors « réglemen-taire ». Mais on n'a plus besoin des éducateurs (gênants) puisque le groupe dont ils s'occupaient est dissous ! Le tour est joué. Qu'importe à l'Action sanitaire et sociale que, ce faisant, elle prépare les futures fournées des prisons ? Les éducateurs sont poignants : « Nous aimions nos jeunes. Ils avaient confiance. Si vous aviez vu leur joie le jour où nous avons acheté une cafetière ! Nous connaissons nos jeunes. M. Aillet se dit leur père, mais il ne connaît pas ces jeunes. Leur vie peut être bouleversée. Certains sont fragiles. Tout notre travail d'éducation est réduit à néant. On ouvre les portes de la délinquance pour nos jeunes ».

Les éducateurs licenciés disent : « Parce qu'on a osé dénoncer tout cela, l'Action sanitaire et sociale a senti le roussi. On nous traite de déments parce que nous avons fait une pétition parce que nos gars n'avaient pas de lits. Nous nous sommes retrouvés face à des forces (la D.D.A.S.S. et une association privée) qui s'en fichaient carrément des jeunes. Et maintenant, on nous vire parce que nous avons trop gueulé... C'est l'histoire que nous vivons ».

Mais comme dit M. Aillet, elle n'intéresse pas l'opinion publique, n'est-ce pas ?

R. Leprohon

Enquête et interview de la section U.D.B. de Lannion



Cliché Le Peuple Breton.

« Les canalisations : c'étaient les « travaux forcés » ! Voilà les méthodes tolérées par la D.D.A.S.S. en 1970... »